

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SENAT

COMMISSION AD HOC
SESSION ORDINAIRE DE MARS 2022



SYNTHESE NATIONALE
DES RAPPORTS DES VACANCES PARLEMENTAIRES
POUR LA PERIODE DU 16 DECEMBRE 2021 AU 14 MARS 2022

Kinshasa, Palais du peuple
Juin 2022

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

SENAT

**COMMISSION AD HOC
SESSION ORDINAIRE DE MARS 2022**



**SYNTHESE NATIONALE
DES RAPPORTS DES VACANCES PARLEMENTAIRES
POUR LA PERIODE DU 16 DECEMBRE 2021 AU 14 MARS 2022**

***Kinshasa, Palais du peuple
Juin 2022***

SIGLES ET ABREVIATIONS.

1. ACGT : Agence Congolaise des Grands Travaux
2. ADF : Allied Democratic Forces (*Forces Démocratiques Alliées*)
3. ANR : Agence Nationale des Renseignements
4. AT : Administrateur du territoire
5. AUFS : Société Africa Union Finacial Services
6. BCC : Banque Centrale du Congo
7. CADECO : Caisse générale d'Epargne du Congo
8. Caritas : Organisation caritative catholique
9. CCRCC : Comité Consultatif de Règlement des Conflits Coutumiers
- 10.CEPGL : Communauté Economique des Pays des Grands-Lacs
- 11.CINAT : Cimenterie Nationale de Kimpese
- 12.CIRGL : Conférence Internationale sur la Région des Grands-Lacs
- 13.CODECO : Coopérative pour le Développement Economique au Congo
- 14.COVID : Corona Virus Desease (*Maladie à Coronavirus*)
- 15.CSM : Conseil Supérieur de la Magistrature
- 16.DDR : Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réintégration
- 17.DDRCS : Programme de Désarmement, de Démobilisation et de Réinsertion Communautaire et Stabilisation
- 18.DEMIAP : Détection Militaire des Activités anti-patrie (*aujourd'hui : Etat-Major des Renseignements Militaires*)
- 19.DGDA : Direction Générale des Douanes et Accises
- 20.DGI : Direction Générale des Impôts
- 21.DGM : Direction Générale des Migrations
- 22.DGRAD : Direction Générale des Recettes Administratives, judiciaires, Domaniales et de participations
- 23.EPST : Enseignement Primaire, Secondaireet Technique
- 24.ESU : Enseignement Supérieur et Universitaire
- 25.ETD : Entité Territoriale Décentralisée
- 26.ETDD : Entité Territoriale Décentralisée et déconcentrée
- 27.FARDC : Forces Armées de la République Démocratique du Congo
- 28.FC : Franc congolais

29.FDLR	: Forces Démocratiques de Libération du Rwanda
30.FNL	: Forces Nationales de Libération (<i>groupe armé hutu</i>)
31.FONER	: Fonds National d'Entretien Routier
32.FPIC	: Forces Patriotiques et Intégrationnistes du Congo
33.FRPI	: Forces de Résistance Patriotique de l'Ituri
34.HCR	: Haut-Commissariat (des Nations-Unies) pour les Réfugiés
35.HGR	: Hôpital général de référence
36.HIMO	: Haute Intensité de la Main-d'œuvre
37.ICCN	: Institut congolais pour la conservation de la nature
38.INERA	: Institut National d'Etudes et de Recherches Agronomiques
39.INPP	: Institut National de Préparation Professionnelle
40.KGM	: Société minière Kibali Gold Mining
41.LRA	: Lord's Resistance Army (<i>Armée de Résistance du Seigneur</i>)
42.M23	: Mouvement du 23 mars
43.MONUSCO	: Mission de l'Organisation des Nations-Unies pour la Stabilisation en RD Congo
44.NP	: Non-payé
45.NU	: Nouvelle Unité
46.NALU	: National Army for Liberation of Uganda (<i>Armée Nationale de Libération de l'Ouganda</i>)
47.OCC	: Office Congolais de Contrôle
48.ONG	: Organisation Non Gouvernementale
49.OPJ	: Officier de police judiciaire
50.OR	: Office des Routes
51.OVD	: Office des Voiries et Drainages
52.PCR	: Police de Circulation Routière
53.PME	: Petites et moyennes entreprises
54.PMI	: Petites et moyennes industries
55.PNC	: Police Nationale Congolaise
56.RAS	: Rien à signaler
57.RCA	: République Centrafricaine
58.RDC	: République Démocratique du Congo
59.REGIDESO	: Régie congolaise de distribution d'eau
60.RN	: Route Nationale
61.RVF	: Régie des voies fluviales

- 62.SECOPE : Service de contrôle et de la paie des enseignants
- 63.SEGUCE : Société d'Exploitation du Guichet Unique intégral pour le Commerce Extérieur
- 64.SIDA : Syndrome d'Immunodéficience Acquise
- 65.SNCC : Société Nationale des Chemins de fer du Congo
- 66.SNEL : Société Nationale d'Electricité
- 67.SOKIMO : Société Minière de Kilo-Moto
- 68.SONAHYDROC : Société Nationale des Hydrocarbures du Congo
- 69.SOPECO : Société des Péages du Congo
- 70.TRANSOCO : Société nationale des Transports du Congo
- 71.UNESCO : United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization (*Organisation des Nations-Unies pour l'Education, la Science et la Culture*)
- 72.UPDF : Uganda People's Defence Forces (*Forces de défense du peuple Ougandais*)
- 73.VIH : Virus de l'immunodéficience humaine

INTRODUCTION

Conformément à l'article 104, alinéa 2 de la Constitution et à l'article 233 du Règlement intérieur, le Sénateur a l'obligation de séjourner au moins pendant un mois dans sa circonscription électorale; en vue de s'enquérir des préoccupations de la population lors des vacances parlementaires et, aux termes desdites vacances, il rédige et dépose au Bureau de son Groupe provincial un rapport touchant à la vie politique, sécuritaire, économique, sociale et culturelle de sa circonscription électorale et en propose des solutions.

Le Groupe provincial recueille l'ensemble des rapports de ses membres dont il rédige un condensé à soumettre au Bureau du Sénat. Celui-ci confie les différentes synthèses provinciales à la Commission ad hoc en vue de l'élaboration de la synthèse nationale.

Cela étant, la présente Synthèse nationale des rapports des vacances parlementaires est élaborée essentiellement sous le format d'un tableau, pour raison de grande lisibilité mais aussi pour garder le caractère de synthèse.

Elle fait le constat des problèmes relevant de quatre secteurs de la vie nationale à savoir, politico-administratif et juridique, sécuritaire, économique et socioculturel des 26 provinces que compte la République Démocratique du Congo, assortis des recommandations et résolutions adressées respectivement au Gouvernement et au Sénat. Elle couvre la période des vacances parlementaires allant du 16 décembre 2021 au 14 mars 2022.

Hormis l'introduction et la conclusion, elle s'articule autour de trois chapitres ci-après:

- Chapitre 1 : Problèmes et recommandations spécifiques à chaque province ;
- Chapitre 2 : Problèmes et recommandations communs à toutes les provinces ;
- Chapitre 3 : Résolutions.

CHAPITRE 1 : PROBLEMES ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A CHAQUE PROVINCE

Dans ce chapitre, il est question de relever, dans un tableau synoptique, les différents problèmes que rencontre chacune de nos provinces, au regard des rapports reçus des Groupes provinciaux. A côté de chaque problème seront indiquées les recommandations en vue d'y faire face.

1. PROVINCE DU BAS-UELE		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité de paiement des émoluments des députés provinciaux.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux.
2	Non rétrocession des fonds dus à la province.	Régulariser la rétrocession et les frais de fonctionnement dus à la province.
3	Délabrement très avancé voir inexistence des infrastructures de base (bâtiments de souveraineté).	Réhabiliter et construire de nouvelles infrastructures de base (bâtiments de souveraineté).
4	Non-opérationnalité de la Caisse nationale de péréquation et non-application de la politique de crédit d'investissement.	Rendre opérationnelle la Caisse nationale de péréquation et appliquer la politique de crédit d'investissement.
5	Oisiveté et faible rendement des agents des services publics.	Motiver les agents des services publics et renforcer leurs capacités.
6	Ambiguïté du statut des anciens postes d'encadrement administratif et des cités.	Clarifier le statut des agents des anciens postes d'encadrement administratif et des cités.
7	Modicité et irrégularité des salaires des fonctionnaires de l'Etat.	Augmenter et payer régulièrement les salaires des fonctionnaires de l'Etat.
8	Non-opérationnalité des tribunaux de paix suite au manque ou à l'absence prolongée des magistrats.	- Recruter de nouveaux magistrats et les affecter dans les tribunaux de paix de la province ; - Payer la prime de brousse des magistrats pour leur motivation.
9	Dysfonctionnement de l'unique Tribunal de grande instance installé dans la province, du Parquet y rattaché et de la Cour d'appel suite au nombre insuffisant des magistrats.	Harmoniser le fonctionnement des organes judiciaires de la province notamment en accroissant l'effectif des magistrats.
10	Vétusté et quasi-inexistence des infrastructures judiciaires.	Réhabiliter et construire les infrastructures judiciaires.
11	Manque de subventions aux établissements pénitentiaires.	Accorder des subventions aux établissements pénitentiaires.

II. SECURITAIRE		
1	Nombre insuffisant et sous-équipement des éléments de la PNC et des FARDC.	- Augmenter et doter en équipements les effectifs de la PNC et des FARDC ; - Déployer les éléments de la PNC, de la DGM, de l'ANR et des FARDC pour la sécurisation des frontières avec la RCA et le Sud-Soudan.
2	Problèmes latents des limites frontaliers avec la RCA et le Sud-Soudan.	
3	Présence des étrangers illégaux et dangereux sur le territoire congolais (LRA, SELEKA et MBORORO).	Recenser, cantonner et organiser les pâturages des éleveurs Mbororo en prélude de leur rapatriement.
4	Présence massive des réfugiés centrafricains dans les territoires d'Ango et de Bondo.	Impliquer les Communautés internationale et régionale pour une solution durable à la question des immigrations illégales de Mbororo ainsi que la gestion efficiente des réfugiés centrafricains présents non loin de nos frontières.
5	Conflits latents des limites dans la chefferie Bondongola (Groupement Bogbasa dans le Village Bogbinga), en Territoire d'Aketi entre la province du Bas-Uélé et celle de la Mongala.	Mettre en place une commission d'experts de deux provinces pour fixer les vraies limites.
III. ECONOMIQUE		
1	Absence totale des entreprises agro-industrielles et minières causée par manque de mécanismes financiers appropriés, notamment les crédit agricole et microcrédit par les banques commerciales.	Encourager les opérateurs des institutions financières à prendre en charge les besoins en crédit des opérateurs agro-industriels et miniers.
2	Abandon des plantations des produits pérennes causé notamment par la dégradation des routes nationales et de desserte agricole.	Réhabiliter les routes nationales et de desserte agricole.
3	Très faible mobilisation des recettes à caractère national.	Booster les services de l'IGF dans la province.
4	Exploitation artisanale illicite à grande échelle des ressources naturelles notamment les mines, les forêts, etc.	Mettre de l'ordre dans l'exploitation artisanale des ressources naturelles.
5	Absence d'exploitation industrielle des ressources naturelles.	Encourager les opérateurs économiques du domaine à investir dans la province.
6	Economie essentiellement informelle.	Encourager les acteurs de l'économie informelle à formaliser leurs activités.
7	Quasi-inexistence de banques commerciales dans la province.	Encourager l'installation des agences des banques commerciales.

8	Manque de lignes aériennes pour desservir la province.	Faciliter les sociétés d'aviation pour leur permettre de desservir la province sans beaucoup de contraintes.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Enclavement de la province et insuffisance en communication avec les provinces-sœurs.	Assurer le désenclavement de la province en réhabilitant les routes et mettre en place une politique cohérente et efficiente de leur maintenance, à savoir revenir au système de cantonnage manuel.
2	Insuffisance de médicaments et manque d'équipements médicaux dans les hôpitaux et centres de santé de la province.	Doter les hôpitaux et centres de santé de la province des médicaments et des équipements médicaux.
3	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité dans toute la province.	Desservir la province en eau potable et en électricité.
4	Manque d'eau potable et d'énergie électrique dans les hôpitaux et centres de santé de la province.	Desservir les hôpitaux et centres de santé en eau potable en recourant au système de forage des puits d'eau, et en électricité en mettant sur pied un projet urgent d'implantation de système des panneaux solaires.
5	Existence d'écoles qui ne respectent pas les normes scolaires.	Programmer la construction progressive des écoles selon les normes là où le besoin se fait sentir.
6	Non-paiement des enseignants NU.	Payer les enseignants NU qui travaillent sans rémunération jusqu'à ce jour.

2. PROVINCE DE L'EQUATEUR

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité de paiement des émoluments des députés provinciaux.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux.
2	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province.	Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province.
3	Inefficacité et inefficience de certains services publics.	Renforcer la capacité des agents des services publics et instaurer une technique d'évaluation continue pour leur mise à niveau.
4	Délabrement très avancé et nombre insuffisant de bâtiments publics.	Réhabiliter et construire les bâtiments publics.

5	Nombre insuffisant de magistrats.	Affecter de nouveaux magistrats.
6	Arrestations arbitraires et détentions illégales des députés provinciaux et des membres du gouvernement provincial.	Mettre fin à ces actes illégaux et sanctionner les auteurs.
II. SECURITAIRE		
1	Nombre insuffisant et sous-équipement des éléments de la PNC, des FARDC et des autres services de sécurité.	Equiper et renforcer les effectifs des éléments de la PNC, des FARDC et des autres services de sécurité.
III. ECONOMIQUE		
1	Enclavement de la province suite au délabrement des infrastructures routières, portuaires et aéroportuaires, impactant négativement l'économie.	Réhabiliter ces infrastructures.
2	Faible mobilisation des recettes à caractère national.	Encourager les services d'assiette à maximiser les recettes à caractère national.
3	Economie informelle.	- Encourager la mutation de l'économie informelle en économie formelle ; - Encourager les grandes sociétés à s'installer en province.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Carence de la desserte en eau potable et en électricité.	Desservir la province en eau potable et en électricité.
2	Manque de médicaments et sous-équipement des hôpitaux.	Doter les hôpitaux en médicaments et en équipements.
3	Baisse de la qualité de l'enseignement.	Améliorer la qualité de l'enseignement.
4	Délabrement et nombre insuffisant d'infrastructures scolaires et universitaires.	Réhabiliter et construire les infrastructures scolaires et universitaires.
5	Non-prise en charge d'une partie du personnel scientifique des universités.	Prendre en charge tout le personnel scientifique des universités.
6	Hausse des frais académiques pour l'année 2021-2022.	Adapter les frais académiques en tenant compte des conditions sociales de la population.

3. PROVINCE DU HAUT-KATANGA		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Vives tensions entre les communautés katangaise et kasaïenne, lesquelles tensions deviennent de plus en plus inquiétantes à cause des arrivées massives des Kasaïens dans la province.	- Promouvoir un climat de paix entre les deux communautés ; - Organiser des forums de concertation pour prévenir les conflits ethnico-tribaux ; - Améliorer les conditions de vie de la population.
2	Insécurité routière et anarchie totale causées par des taxis-motos (wewa).	Faire respecter le Code de la route pour fluidifier la circulation.
3	Usage intentionnel, délibéré et disproportionné de la force contre les manifestants.	- Respecter la loi sur la liberté des manifestations ; - Ouvrir une enquête pour que les coupables soient déférés devant la justice.
II. SECURITAIRE		
1	Plusieurs cas d'incursions des bandits à mains armées signalées dans les villes de Lubumbashi et de Likasi.	- Doter la PNC des moyens conséquents pour lutter contre la criminalité et l'insécurité ; - Maintenir les militaires venus en renfort dans la province pour traquer et mettre hors d'état de nuire les criminels à mains armées et les éradiquer.
III. ECONOMIQUE		
1	Enclavement de la province suite à l'impraticabilité des routes, notamment celles de desserte agricole.	Réhabiliter toutes les infrastructures routières de la province.
2	Rareté et flambée des prix du carburant.	Approvisionner la province en carburant.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Gestion calamiteuse des fonds rétrocédés de la redevance minière	Diligenter une enquête et sanctionner les coupables éventuels.

	dans les communes de la ville de Lubumbashi pour la construction des écoles, centres de santé, etc.	
--	---	--

4. PROVINCE DU HAUT-LOMAMI

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Conflits coutumiers dans les territoires de : - Malemba-Nkulu dans la chefferie de Kayumba ; - Kabongo, les groupements de Munza,Ngende, Mbidi-Kwibe et Mudi ; - Bukama, conflit de succession à Kikondja ; - Kamina, conflit de compétence entrele territoire et le groupement Kibula.	Résoudre les conflits en faisant respecter la loi sur le Statut des chefs coutumiers.
2	Nombre insuffisant de bâtiments administratifs, vétusté des mobiliers et manque criant de l'outil informatique.	Construire et équiper les bâtiments devant abriter les bureaux des services publics.
3	Modicité du budget et irrégularité dans le décaissement des frais de fonctionnement alloués aux services publics.	Augmenter et payer régulièrement les frais de fonctionnement alloués aux services publics.
4	Arriérés des salaires des fonctionnaires de l'Etat.	Apurer les arriérés des salaires des fonctionnaires et les payer régulièrement.
5	Vieillessement du personnel administratif de l'Etat à cause de la non- mise à la retraite des fonctionnaires et agents.	Mettre à la retraite les fonctionnaires éligibles et recruter un nouveau personnel.
6	Modicité des salaires de base des AT ayant des numéros matricule.	Améliorer les salaires de base des AT.
7	Existence des NU parmi les AT.	Mécaniser des NU parmi les AT.
8	Absence de moyens de locomotion pour permettre aux AT d'effectuer des missions d'itinérance dans leurs entités.	Doter les territoires des moyens de locomotion.
9	Modicité du budget et irrégularité dans le décaissement des frais de fonctionnement alloués aux ETD.	Améliorer et payer régulièrement les frais de fonctionnement des ETD.
10	Non-paiement des primes et salaires d'une grande partie des agents de l'Etat. Sur 100% des agents de l'Etat, 50% touchent	Régulariser la paie de tous les agents de l'Etat de l'Administration publique en province.

	régulièrement leurs primes et 50% vivent sans espérance.	
11	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province.	Appliquer les dispositions constitutionnelles en matière de la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national.
12	Nombre insuffisant de tribunaux dans la province et ceux qui existent sont très éloignés de la population.	Installer les tribunaux à travers toute la province.
13	Nombre insuffisant de magistrats et non-paiement de leur prime de brousse.	- Affecter des magistrats dans les juridictions de la province ; - Restaurer et payer la prime de brousse aux magistrats.
14	Conditions carcérales inhumaines et dégradantes par manque d'infrastructures pénitentiaires appropriées.	Réhabiliter et construire des infrastructures pénitentiaires répondant aux standards internationaux.
II. SECURITAIRE		
1	Non-encadrement des hommes en uniformes (policiers et militaires).	Assurer un bon encadrement des hommes en uniformes.
2	Persistance des tracasseries policières, militaires et d'autres services de sécurité (érection des barrières illégales dans tous les territoires, extorsions des biens, multiplicité des taxes illégales).	Mettre fin à ces tracasseries notamment en supprimant les barrières illégales et en mettant fin aux extorsions et à la multiplicité des taxes administratives.
3	Insécurité causée par les kuluna en provenance de Kinshasa, cantonnés au domaine de Kanyama-Kasese qui, de temps en temps, inquiètent la population du territoire de Kanyama et ses environs.	Renforcer la surveillance des kuluna et les empêcher de sortir de leur milieu de cantonnement.
4	Résurgence des groupes Maï-Maï semant ainsi la désolation au sein de la population.	Traquer et neutraliser les groupes armés afin de rétablir la paix et la sécurité dans la province.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement avancé des routes, tant d'intérêt national que provincial et de desserte agricole, surtout sur les axes Kamina-Kabondo-Lewa (RN 1), Malemba-Kabongo (Route d'intérêt provincial), Kamina-Kanyama.	Réhabiliter les routes d'intérêt national, provincial et de desserte agricole.
2	Vétusté et effondrement des ponts du fait du passage des camions lourdement chargés.	- Réhabiliter et construire des ponts adaptés ; - Acquérir des bacs en attendant la construction des ponts sur certaines rivières.
3	Irrégularité du trafic ferroviaire pour le Train Diamant de la SNCC,	- Créer et encadrer des brigades permanentes de cantonnement

	communément appelé «BETON», à cause de la dégradation de la voie ferrée et du prix exorbitant des billets.	manuel par la méthode HIMO (Haute intensité de la main-d'œuvre); - Revoir à la baisse le prix des billets du Train Diamant.
4	Difficultés d'évacuation et de commercialisation des produits agricoles par manque de trains marchands.	Réhabiliter les voies ferrées pour permettre la connexion avec d'autres provinces et, de ce fait, permettre la bonne circulation des personnes et l'évacuation des produits agricoles.
5	Ensablement des biefs navigables du Fleuve Congo suite à l'irrégularité des opérations de dragage.	Réhabiliter les voies fluviales et lacustres par la dotation des matériels de dragage pour faciliter la navigation de grands bateaux de Bukama à Kongolo.
6	Absence de bateaux pour assurer la navigation tant sur le fleuve que sur les lacs.	Doter la province des bateaux pour assurer la navigation tant sur le fleuve que sur les lacs.
7	Risque des crashes dans les environs de l'aérodrome de Kamina et manque d'infrastructures aéroportuaires commerciales.	- Délocaliser l'aérodrome de Kamina pour éviter d'éventuels crashes sur les maisons d'habitation ; - Construire un aéroport de type international dans la périphérie de la ville de Kamina ; - Réhabiliter les aérodromes dans chaque territoire pour un trafic aérien viable.
8	Absence d'encadrement des producteurs agricoles à travers tous les cinq territoires de la province, en termes de politique d'évacuation des produits agricoles.	Définir une politique d'encadrement des producteurs agricoles.
9	Production agricole du domaine de Kanyama-Kasese non profitable à la population locale.	Faire profiter à la population locale la production agricole du domaine de Kanyama-Kasese.
10	Dévastation des champs des paisibles citoyens par les éléphants en provenance du parc de Upemba.	Prendre des mesures contre la divagation des éléphants et réparer les préjudices causés à la population.
11	Arrêt des travaux de construction de la station de captage d'eau de la Lovoï.	- Achever les travaux de construction de l'usine de captage d'eau de la Lovoï ; - Accélérer les grands captages d'eau entrepris par l'ACGT pour assurer l'adduction d'eau potable dans la Ville de Kamina et

		multiplier la construction des bornes fontaines dans les territoires; - Améliorer la qualité d'eau potable par l'aménagement des sources d'eau et l'acquisition des produits de traitement d'eau.
12	Irrégularité de la desserte en électricité par manque d'un barrage hydroélectrique de forte puissance.	- Connecter la centrale hydroélectrique de Kilubi à celle de Mpiana-Mwanga dans le territoire de Manono, province de Tanganyika ; - Desservir les autres territoires de la province par la centrale de Luena-Caténaire SNCC.
13	Exploitation minière quasi-artisanale dans la province, précisément dans le Territoire de Malemba-Nkulu, qui est de 75% artisanale et de 25% en petites mines, avec l'installation des laveries à Kanuka-Katondo et Bukena.	Faire respecter les obligations légales et les engagements des sociétés minières contenues dans les cahiers des charges.
14	Non protection des employés qui travaillent dans les carrières minières sans gants ni bottes ni combinaisons.	
15	Manque de matériels adéquats pour séparer le coltan et la cassitérite occasionnant ainsi un manque à gagner dans la maximisation des recettes, car les entreprises minières achètent le tout à un même prix.	Exiger aux entreprises minières de se doter des matériaux adéquats pour la séparation de ces deux matières.
16	Présence des enfants mineurs dans les sites d'exploitation minière.	S'impliquer pour la protection des enfants souvent utilisés dans les sites d'exploitation minière.
17	Non-respect des cahiers des charges dans le cadre de l'exploitation et la vente des produits miniers.	Faire observer les dispositions du Code minier et assurer le suivi du respect des cahiers des charges par les entreprises minières vis-à-vis des droits des communautés locales.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Délabrement très avancé, sous-équipement des infrastructures et manque de manuels scolaires.	Réhabiliter, construire les infrastructures scolaires et les équiper en manuels scolaires.
2	Augmentation des frais de participation aux examens d'Etat (de 120.000 FC en 2021 à 150.000 FC en 2022).	Faire respecter la tarification des frais de participation aux examens d'Etat fixé par le Ministère de l'EPST.
3	Augmentation du taux de mortalité des étudiants.	Renforcer la sécurité des étudiants.

4	Non-mécanisation de plusieurs enseignants et de certaines écoles.	Procéder à la mécanisation des enseignants ainsi que toutes les écoles.
5	Inconvénient du système de paiement des enseignants par la voie bancaire, en ce que ces derniers effectuent de longues distances afin de toucher le salaire, ce qui perturbe le calendrier scolaire.	Accélérer la négociation avec les banques commerciales pour multiplier les points de paie dans les territoires.
6	Déperdition scolaire dans certains villages où les élèves abandonnent les enseignements pour se livrer à l'exploitation minière dans les carrières et à la pêche.	Lutter contre la déperdition scolaire.
7	Baisse de la qualité de l'enseignement.	Améliorer la qualité de l'enseignement primaire, secondaire et universitaire.
8	Absence des bâtiments pour les établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans les territoires.	Construire et réhabiliter les édifices pour les établissements d'enseignement supérieur et universitaire dans les territoires.
9	Non-paiement des enseignants NU.	Mécaniser les enseignants NU et régulariser la paie de leurs salaires.
10	Résurgence du choléra dans le territoire de Malemba-Nkulu, avec 3 décès sur 25 cas détectés.	Faire respecter les mesures sanitaires dans le territoire de Malemba-Nkulu.
11	Délabrement des infrastructures sanitaires, sous-équipement des hôpitaux et des centres de santé ainsi que nombre insuffisant du personnel qualifié.	- Réhabiliter, construire, moderniser et équiper les hôpitaux et centres de santé ; - Renforcer les capacités du personnel soignant et affecter un personnel qualifié.
12	Non-paiement de la prime de risque à la majorité du personnel soignant depuis plusieurs années.	Régulariser et payer les arriérés des primes du personnel soignant.
13	Manque d'encadrement de la jeunesse du fait de l'absence de bibliothèques publiques et structures de loisirs et de sports.	Créer et organiser des structures d'encadrement de la jeunesse.
14	Manque de subventions des clubs sportifs pour leurs préparations aux compétitions ainsi qu'aux associations de droit national.	Allouer des subventions aux clubs sportifs ainsi qu'aux associations socioculturelles conformément à la loi.
15	Quasi-inexistence des stades pour toutes les disciplines dans toute la province.	Construire des stades dans les 5 territoires de la province.

16	Manque d'entretien des sites touristiques pour permettre à la jeunesse de se divertir.	Entretenir tous les sites touristiques existants.
17	Manque de bibliothèques et salles de cinéma pour occuper les jeunes après les cours.	Construire des bibliothèques et des salles de cinéma.
18	Non visibilité des activités des associations socio-culturelles suite à la non-implication de l'Etat.	Impliquer l'Etat à travers le Ministère provincial de la Culture et des Arts dans les activités des associations socio-culturelles.

5. PROVINCE DU HAUT-UELE		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Inefficacité de l'autorité de l'Etat.	Restaurer l'autorité de l'Etat.
2	Irrégularité et modicité de la rétrocession des fonds dus à la province.	- Appliquer la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national ; - Augmenter et payer régulièrement l'enveloppe de la rétrocession des fonds dus à la province.
3	Absence de tribunaux de paix dans une grande partie de la province (à Faradje, à Niangara, à Dungu et à Wamba) et de tribunaux spécialisés.	Rendre opérationnels les tribunaux de paix et les tribunaux spécialisés dans chaque territoire.
4	Non opérationnalité de la Caisse nationale de péréquation.	Rendre opérationnelle la Caisse nationale de péréquation.
II. SECURITAIRE		
1	Persistance des conflits entre les populations autochtones et les éleveurs étrangers Mbororo.	Prendre les mesures qui s'imposent pour le rapatriement des éleveurs Mbororo dans leur pays d'origine.
2	Nombre insuffisant des effectifs et des équipements des éléments des FARDC, de la PNC et des autres services de sécurité.	Renforcer les effectifs et équiper les éléments des FARDC, de la PNC et des autres services de sécurité.
3	Invasion des exploitants miniers étrangers dans les territoires de Wamba, de Watshia et de Ndungu.	Faire appliquer les lois en la matière.
III. ECONOMIQUE		

1	Agriculture traditionnelle de subsistance (riz, manioc, palmier à huile, arachides, etc.) et élevage artisanal de petit et gros bétail.	- Accorder des subventions aux agriculteurs et aux éleveurs ; - Organiser des coopératives pour augmenter la production.
2	Manque d'initiatives des coopératives agricoles pour fournir éventuellement des produits à la Société KGM.	Encourager la création des coopératives agricoles dans la province.
3	Economie extravertie de masses monétaires qui sont transférées, car les sous-traitances et les affaires sont détenues par les étrangers travaillant dans cette multinationale KGM, en violation flagrante des textes légaux en la matière.	Créer des emplois et offrir beaucoup d'opportunités aux opérateurs économiques nationaux et aux autochtones et cela, en respectant les dispositions du Code et du Règlement miniers.
4	Croissance du taux de chômage de la population environnant les installations de la Société KGM qui n'offre pas assez d'opportunités d'affaires aux nationaux.	- Réduire le taux de chômage et redynamiser la politique de création d'emplois, spécialement pour les jeunes ; - Laisser la sous-traitance aux nationaux et donner de l'emploi aux populations affectées par le projet de l'exploitation industrielle ; - Faire respecter la loi en matière d'exploitation minière.
5	Evasion des exploitants miniers étrangers dans les territoires de Wamba, Watshia et Dungu.	Faire appliquer la loi en la matière.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Précarité des conditions de vie de la population.	Améliorer les conditions de vie de la population.
2	Délabrement très avancé des infrastructures de base (routes, hôpitaux, écoles, aéroports et chemin de fer des Uélé ainsi que d'autres édifices publics).	Réhabiliter et construire les infrastructures de base (routes, hôpitaux, écoles, aéroports et chemin de fer des Uélé ainsi que d'autres édifices publics).
3	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité.	- Réhabiliter les installations existantes de la REGIDESO ; - Desservir la province en eau potable et en électricité.
4	Modicité de salaire des agents et fonctionnaires de l'Etat.	Augmenter le salaire des agents et fonctionnaires de l'Etat.
5	Non-mécanisation et non-paiement des N.U de la fonction Publique.	Mécaniser les N.U de la fonction Publique et régulariser le paiement de leurs salaires.
6	Absence des infrastructures de sports et de loisirs dans les grandes agglomérations de la province.	Construire des infrastructures de sports et de loisirs dans les grandes agglomérations.

6. PROVINCE DE L'ITURI		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Faiblesse remarquable et généralisée de l'autorité de l'Etat.	Rétablir l'autorité de l'Etat.
2	Absence d'infrastructures adéquates pour l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial.	Doter l'Assemblée provinciale et le Gouvernement provincial d'infrastructures adéquates.
3	Non prise en compte de l'effectif total des députés provinciaux dans le budget de l'Etat.	Réajuster l'enveloppe des émoluments des députés provinciaux, dont le nombre est passé de 30 à 48.
4	Modicité et inégalité de l'enveloppe de la rétrocession devant couvrir les charges de l'Assemblée provinciale, du Gouvernement provincial et des ETD.	Réajuster l'enveloppe de la rétrocession en tenant compte des critères objectifs : contribution au budget de l'Etat, population, étendue de la province, etc.
5	Non-mécanisation et irrégularité de paiement des salaires des agents de l'Etat et des chefs coutumiers de la province.	- Régulariser le paiement des salaires des agents de l'Etat ; - Mécaniser les chefs coutumiers de la province.
6	Dépendance administrative aux directions provinciales de l'ex-Province Orientale (Kisangani) de la DGI, de la DGRAD, de la DGDA, du FONER, de l'OCC, etc..., démobilisant les contribuables à s'acquitter de leurs obligations et faussant l'appréciation de la contribution de la province au budget de l'Etat ;	Installer, au chef-lieu de la province, les bureaux des divisions des services publics de l'Etat, les directions des régies financières et de la BCC.
7	Absence de la direction provinciale de la BCC.	
8	Absence d'infrastructures devant abriter les instances judiciaires, nombre insuffisant de magistrats et précarité des conditions de travail dans le secteur judiciaire.	Construire des infrastructures judiciaires, augmenter l'effectif de magistrats et améliorer les conditions de travail dans le secteur judiciaire.
9	Nombre insuffisant de maisons carcérales et précarité des	Construire, réhabiliter les maisons carcérales et humaniser les

	conditions de vie des détenus.	conditions de détention des prisonniers.
10	Surpeuplement des prisons de la ville de Bunia, des territoires d'Aru, de Mahagi et de Mambasa.	- Désengorger la prison centrale de Bunia en accélérant la clôture des dossiers judiciaires et en construisant d'autres prisons dans la province ; - Procéder au transfert des prisonniers condamnés vers d'autres structures carcérales du pays.
II. SECURITAIRE		
1	Résultats mitigés de l'état de siège ainsi que de la mutualisation des forces entre les UPDF et les FARDC.	Réévaluer et requalifier l'état de siège.
2	Persistance des groupes armés locaux (CODECO, FPIC) et des éléments des forces de défense et de sécurité causant des pertes en vies humaines des populations civiles et militaires ainsi que des pertes logistiques.	Etendre le mandat des forces mutualisées (UPDF-FARDC) à la traque et à la neutralisation des groupes armés locaux.
3	Extension du rayon d'action des groupes rebelles étrangers ADF/NALU dans les territoires d'Irumu, de Djugu, de Mambasa et de Mahagi en province de l'Ituri à la suite des frappes des forces mutualisées dans les forêts de Beni au Nord-Kivu. Il faut craindre leur dispersion dans la réserve de faune à Okapi, cette riche forêt dense où leur traque deviendra problématique.	Etendre le mandat des forces mutualisées et leur rayon d'activités dans les territoires d'Irumu, de Djugu, de Mahagi et de Mambasa dans la suite des ADF en fuite du Nord-Kivu.
4	Déplacement massif de la population à la suite de ces attaques et tueries causant un drame humanitaire sans précédent.	Poursuivre l'assistance à la population déplacée vivant dans des conditions inhumaines. N.B. La meilleure solution est de mettre fin à la guerre.
5	Destruction des infrastructures socio-économiques de base : écoles, hôpitaux, centres commerciaux, marchés...et de centaines de milliers de cheptel bovin et caprin, etc.	Mettre fin aux atrocités afin de permettre la reconstruction des infrastructures détruites et le retour de la population déplacée dans leurs milieux naturels.
6	Sous-effectif des éléments des FARDC, de la PNC et d'autres services de sécurité ainsi que modicité des moyens logistiques mis	Renforcer les effectifs des éléments des forces de défense et de sécurité ainsi que leurs logistiques respectives.

	à leur disposition.	
7	Evolution difficile du processus DDR après la signature de l'Accord de paix entre le Gouvernement central et la milice du FRPI.	Enquêter en vue de sanctionner tous les éléments des FARDC en conflit avec la loi.
8	Vétusté et nombre insuffisant des casernes dans la province.	Réhabiliter les camps militaires vétustes et en construire de nouveaux à travers la province.
9	Hausse des prix des produits de première nécessité dans la ville de Bunia suite au déplacement massif de la population chassée par la guerre et à l'insécurité sur les principales voies de communication.	- Mettre fin à la situation de guerre afin de permettre à la population de regagner son milieu naturel ; - Renforcer l'assistance humanitaire aux déplacés.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement très avancé des infrastructures routières, particulièrement la RN 27.	Réhabiliter les routes, mettre en œuvre les accords avec le Gouvernement ougandais pour l'asphaltage de la RN 27.
2	Pénurie des produits vivriers et hausse des prix des produits de première nécessité dans la ville de Bunia suite au déplacement massif de la population environnante chassée par la guerre à Irumu, à Djugu et à Mambasa, à cause de l'impossibilité pour les agriculteurs et les éleveurs de vaquer à leurs occupations.	- Renforcer l'assistance humanitaire aux déplacés ; - Mettre fin à la situation de guerre afin de permettre à la population de regagner son milieu naturel, de vaquer à ses occupations et de lutter contre ce désastre économique ; - Décréter la province de l'Ituri « Province sinistrée ».
3	Exploitation illicite de l'or en violation des dispositions du Code minier et destruction de l'écosystème par les exploitants aurifères étrangers et nationaux dans les territoires d'Irumu, de Mambasa et de Djugu.	Veiller à l'application stricte du Code minier et sanctionner les contrevenants.
4	Exploitation illicite du bois et de l'or occasionnant d'énormes manques à gagner à la province et au Trésor public.	Veiller à l'application stricte des lois en la matière.
5	Intérim prolongé et irrégulier des membres de la direction générale de la SOKIMO.	Nommer un nouveau comité de gestion.
6	Cas des contrats non bénéfiques à la province entre la SOKIMO et ses partenaires.	Procéder à la revisitation de tous les contrats miniers et rompre tout contrat non bénéfique à la province.
7	Fraude et contrebande aux frontières ougandaise et	Renforcer le contrôle aux frontières afin de lutter contre la fraude et

	soudanaise, avec effets néfastes sur les recettes douanières.	la contrebande.
8	Absence criante d'industries du fait du déficit énergétique.	Appliquer les dispositions du Code des investissements dans les secteurs de l'énergie, de l'industrie, de l'eau, du tourisme, etc.
9	Absence des sociétés minières dans la province, malgré le foisonnement des activités d'exploitation artisanale en violation des dispositions du Code minier.	Encourager la création et/ou l'installation dans la province des sociétés d'exploitation minière respectueuses des dispositions du Code minier.
10	Manque d'investissements suite au non déblocage des fonds par le Gouvernement central.	Veiller à l'exécution conforme du budget des investissements.
11	Manque de rigueur dans l'attribution des permis d'exploitation des gisements pétroliers du Graben Albertine.	Respecter strictement la procédure d'octroi desdits permis par appel d'offre.
12	Absence du SEGUCE, malgré la floraison des activités du café et du cacao, et impossibilité d'exporter ces produits via la frontière de Mahagi.	Installer le SEGUCE.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Déplacements massifs et continuels de la population de Djugu, d'Irumu, de Mambasa et de Mahagi (plus ou moins 2.000.000 de personnes dépourvues des moyens de survie).	Apporter de toute urgence une aide humanitaire en vivres, médicaments et autres matériels aux déplacés.
2	Présence massive dans la ville de Bunia des enfants venant des camps des déplacés et enfants en conflits avec la loi.	Prendre en charge et encadrer les enfants déplacés ainsi que ceux en conflit avec la loi.
3	Délimitation confuse de la ville de Bunia engendrant des conflits fonciers récurrents.	Préciser la délimitation de la ville de Bunia et des différentes communes urbaines et rurales, en vue d'éviter les conflits entre entités.
4	Manque d'écoles des métiers et de centres de formation professionnelle pour la jeunesse.	Créer des écoles des métiers et des centres de formation professionnelle.
5	Destruction des structures scolaires et sanitaires dans les territoires d'Irumu, de Djugu, de Mahagi et de Mambasa par les groupes armés.	Reconstruire les infrastructures scolaires et sanitaires détruites par les groupes armés.

6	Transport et vente par certains éléments des FARDC du chanvre et des boissons prohibées, notamment au bord du Lac Albert.	Faire appliquer la législation en la matière et sanctionner les auteurs.
---	---	--

7. PROVINCE DU KASAI

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Manque d'infrastructures pouvant abriter les institutions provinciales et les services territoriaux à Tshikapa, Ilebo, Mweka, Luebo et Dekese.	Construire des bâtiments pouvant abriter les institutions provinciales et les services territoriaux en province.
2	Difficultés de fonctionnement de l'Assemblée provinciale dues au non-versement de sa dotation par le Gouvernement central.	Verser la dotation de l'Assemblée provinciale.
3	Insuffisance de formation et du recyclage du personnel administratif de la province.	Renforcer les capacités du personnel administratif de la province.
5	Irrégularité de la rétrocession par le Gouvernement central.	Rétrocéder régulièrement les fonds dus à la province.
6	Conflits coutumiers suite à une mauvaise administration de la justice et à l'ingérence de certains politiciens.	Mettre fin à ces conflits.
7	Non-respect du délai de garde à vue.	Faire respecter les dispositions du Code de procédure pénale en la matière.
8	Manque de moyens logistiques pour la tenue des audiences foraines.	Disponibiliser les moyens logistiques quant à ce.
9	Nombre insuffisant de magistrats, greffiers et huissiers de justice dans les juridictions et parquets de la province.	- Affecter des magistrats, greffiers et huissiers dans les juridictions et parquets ; - Encourager l'installation des chambres des huissiers de justice en province.
10	Pratiques de corruption au sein des instances judiciaires de la province.	Lutter contre ces pratiques.
11	Non-paiement de certains éléments de la PNC.	Payer tous les éléments de la PNC.

II. SECURITAIRE		
1	Manque d'infrastructures carcérales dans la ville de Tshikapa et dans les 5 territoires de la province.	Construire des infrastructures carcérales dans la ville de Tshikapa et dans les 5 territoires de la province.
2	Tracasseries de la population (le cas le plus récent est l'assassinat d'un commerçant exerçant sur l'axe Tshikapa-Kamonia dans l'intersection du village Mungumba).	- Mettre fin à ces tracasseries ; - Sécuriser l'axe Tshikapa-Kamonia.
III. ECONOMIQUE		
1	Manque de politique agricole appropriée.	Mécaniser l'agriculture et fournir des intrants agricoles.
2	Impraticabilité des routes de desserte agricole, des routes reliant la ville de Tshikapa aux 5 territoires de la province, de certaines routes interprovinciales (cas de la RN1, axe Idiofa-Mapangu-Ilebo-Mweka) ainsi que la route d'intérêt régional (Tshikapa-Kandjaji en passant par l'Angola).	Réhabiliter, dans un bref délai, toutes ces routes.
3	Irrégularité des trains sur l'axe Ilebo-Mweka-Demba-Kananga, obstacle majeur à l'évacuation des produits agricoles à Mweka et à Ilebo.	Augmenter la fréquence des trains sur l'axe Ilebo-Mweka-Demba-Kananga, afin de faciliter l'évacuation des produits agricoles.
4	Nombre insuffisant des locomotives et des wagons, rendant difficile la circulation des trains et créant en conséquence la rareté des denrées alimentaires de première nécessité, ce qui provoque une forte spéculation.	Augmenter le nombre de locomotives et wagons pour assurer l'évacuation de ces produits agricoles.
5	Vétusté de l'aéroport de Tshikapa et des aérodromes d'Ilebo, de Mweka, de Luebo, de Kamonya et de Dekese.	Réhabiliter ces infrastructures aéroportuaires.
6	Ensablement du port d'Ilebo et vétusté des grues.	Instaurer urgemment le service de dragage au niveau du port et le doter de nouvelles grues.

7	Manque d'eau potable et d'électricité dans les différents chefs-lieux des territoires.	- Recourir au système de forage des puits d'eau, d'énergie solaire et construire des mini-centrales hydro-électriques ; - Intensifier le réseau de distribution d'eau de la REGIDESO de Tshikapa et remplacer la tuyauterie endommagée lors de l'effondrement du Pont Kasai.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Nombre insuffisant des infrastructures scolaires à cause de la politique de la gratuité de l'enseignement de base et de la progression démographique.	- Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires ; - Rendre viables les institutions d'enseignement supérieur et universitaire et les doter des équipements adéquats.
2	Non-viabilité des infrastructures de l'enseignement supérieur et universitaire.	
3	Manque criant de fournitures scolaires (matériels didactiques).	Doter les établissements scolaires des matériels didactiques.
4	Délabrement avancé des infrastructures sanitaires et manque d'équipements, des médicaments et des réactifs de laboratoire.	Doter les hôpitaux et les centres de santé des équipements, médicaments et réactifs de laboratoire.
5	Non-mécanisation de certains enseignants et nombre insuffisant du personnel médical.	- Mécaniser les enseignants NU et régulariser la paie de leurs salaires ; - Augmenter les effectifs du personnel médical.
6	Absence d'un service de protection sociale dans la province.	Installer un service de protection sociale dans la province.
7	Absence de stades, de centres d'encadrement sportif et d'espaces culturels.	Construire des stades, des centres d'encadrement sportif et des espaces culturels.
8	Non-mise en œuvre d'une politique culturelle et absence d'agences de tourisme.	Mettre en pratique une politique culturelle et créer des agences de tourisme.

8. PROVINCE DU KASAI CENTRAL

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
----	-----------	-----------------

I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province et aux ETD.	Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province et aux ETD.
2	Arriérés des émoluments des députés provinciaux.	Apurer les arriérés des émoluments des députés provinciaux.
3	Non-application des recommandations de la Conférence sur la paix, la réconciliation et le développement dans l'espace du Grand Kasaï de septembre 2017.	Appliquer les recommandations de la Conférence sur la paix, la réconciliation et le développement dans l'espace du Grand Kasaï de septembre 2017.
II. SECURITAIRE		
1	Insécurité due au manque de prise en charge conséquente des jeunes ex-miliciens du phénomène « Kamuena-Nsapu » ayant opté pour la paix ainsi que les réfugiés venus de l'Angola.	- Combattre l'insécurité par un accompagnement psycho-social et par une assistance humanitaire conséquente des ex-miliciens en mettant en place des projets devant permettre leurs prise en charge durable ; - Prendre des mesures d'encadrement des réfugiés venus de l'Angola.
2	Manque criant des moyens logistiques des FARDC et de la PNC.	Doter les FARDC et la PNC des moyens logistiques conséquents.
III. ECONOMIQUE		
1	Destruction du tissu économique accentuée par la crise due au phénomène « Kamuena-Nsapu ».	Redresser l'économie de la province en stabilisant le cadre macroéconomique.
2	Délabrement des routes RN1 dans sa partie comprise entre Kamwasha-Kananga-Mbuji-mayi, la route Kalamba – Mbuji-Kananga et celles de desserte agricole ainsi que de la voirie urbaine de Kananga.	Réhabiliter la RN 1, Kamwasha-Kananga-Mbuji-mayi, la route Kalamba – Mbuji-Kananga et celles de desserte agricole ainsi que de la voirie urbaine de Kananga, notamment par l'accélération des travaux du Projet Tshilejelu.
3	Léthargie dans l'exécution des travaux de construction du barrage hydroélectrique de la « Chute de Katende ».	Accélérer les travaux de construction du barrage hydroélectrique de la « Chute de Katende ».
4	Détérioration de l'aéroport de Kananga.	Réhabiliter et moderniser l'aéroport de Kananga.

5	Léthargie dans l'exécution du projet volontariste agro-pastoral de Lubondayi.	Faire un état des lieux de ce projet et relancer sa réalisation, afin de lutter contre la faim et la misère de la population.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Délabrement avancé des infrastructures scolaires.	Réhabiliter, construire et équiper les infrastructures scolaires.
2	Pénurie d'eau potable et d'électricité dans la province.	Garantir la desserte en eau potable et en électricité dans la province.
3	Délabrement du stade des jeunes de Kananga.	Réhabiliter le stade des jeunes de Kananga.
4	Non réalisation du projet de construction du stade municipal et du Stade « Ndaye-Mutumbula», promesse du Président de la République pour la ville de Kananga.	Exécuter le projet de construction du stade municipal et du Stade« Ndaye-Mutumbula» pour honorer la promesse du Président de la République.
5	Présence d'un grand nombre de déplacés suite au phénomène «Kamuena-Nsapu».	- Prendre en charge les déplacés du phénomène «Kamuena-Nsapu» ; - Favoriser le retour volontaire dans leurs milieux respectifs pour ne pas constituer un camp de «réfugiés » nationaux dans leur propre pays.
6	Mauvaise gestion des conflits du pouvoir coutumier.	Garantir une bonne gestion des conflits du pouvoir coutumier en responsabilisant le CCRCC.
7	Montée du taux des viols dans la province, selon le rapport des mouvements associatifs des femmes du Kasai Central.	Lutter contre les viols dans la province.

9. PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Non-paiement de la solde des Anciens combattants.	Payer la solde des Anciens combattants.

2	Retard dans le traitement du dossier des jeunes médecins ayant passé le test de recrutement en vue d'intégrer l'Académie militaire de Kananga.	Accélérer et achever le traitement dudit dossier.
3	Non-actualisation des grades des Inspecteurs de l'EPST et non-paiement des avantages liés à leur fonction ainsi que non-mécanisation des NU.	- Régulariser les grades des inspecteurs de l'EPST par rapport aux fonctions exercées ; - Exécuter le budget dans le respect de toutes les rubriques ; - Mécaniser les NU.
4	Persistance des conflits fonciers.	Appliquer la loi en la matière.
5	Manque de moyens de transport pour les inspecteurs de l'EPST.	Doter les inspecteurs de moyens de déplacement.
6	Non-admission sous statut des chefs des quartiers.	Régulariser la situation administrative des chefs de quartier.
II. SECURITAIRE		
1	Manque d'équipements, matériels et moyens logistiques (tenues, moyens de transport, ...) nécessaires aux militaires et policiers pour assurer la sécurité.	Doter les militaires et les policiers des équipements, matériels et moyens logistiques nécessaires pour assurer la sécurité.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement des infrastructures de base (infrastructures aéroportuaires, routières, scolaires et sanitaires) sur l'ensemble de la province, particulièrement l'aéroport de Bipemba.	- Réhabiliter l'aéroport de Bipemba et construire un aérogare moderne ; - Poursuivre l'exécution des travaux en cours dans le cadre du projet TSHILEJELU; - Poursuivre l'exécution des travaux en cours financés par le FPI.
2	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité.	- Réaliser des forages des puits d'eau dans tous les secteurs de la province ; - Initier un projet d'énergie photovoltaïque, en vue de l'électrification des chefs-lieux des territoires et des secteurs.

3	Absence d'une société publique de transport commun pour relier les villes de Mbuji-Mayi et Mwene-Ditu.	Installer une direction provinciale de TRANSCO à Mbuji-Mayi.
4	Irrégularité du trafic ferroviaire reliant les provinces du Haut-Katanga, Haut-Lomami, Lomami, Kasai-central et Kasai.	Régulariser le trafic ferroviaire sur ce tronçon.
5	Enclavement de la province.	Accélérer les travaux d'aménagement et de construction du tronçon navigable Kinshasa-Port de Ndomba dans le territoire de Kabeya-Kamwanga.
6	Difficultés d'approvisionnement en carburant à travers la province.	Ouvrir les stations de la SONAHYDROC et encourager l'installation des stations pétrolières à travers la province.

SOCIO-CULTUREL

1	Difficultés de déplacement des familles des militaires et des policiers en cas de mutation ou de congé ainsi que mendicité de leurs enfants.	Assurer le déplacement des familles des militaires et des policiers.
2	Non-encadrement des militaires ayant connu un handicap physique et des Anciens combattants.	Assurer la prise en charge des militaires devenus handicapés et des Anciens combattants.
3	Mariages précoces et manque de centres de récupération des filles-mères dans les casernes et les camps des policiers.	- Créer des centres d'encadrement des filles-mères dans les casernes et les camps des policiers ; - Assurer la vulgarisation du Code de la famille et de la loi portant protection de l'enfant.
4	Manque de médicaments dans les hôpitaux et les centres de santé.	Approvisionner les hôpitaux et les centres de santé en médicaments et autres matériels appropriés.

10. VILLE-PROVINCE DE KINSHASA

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
-----------	------------------	------------------------

I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Monocentralisation de la ville de Kinshasa, qui induit la concentration des services administratifs publics comme privés ainsi que de grands établissements scolaires et de grandes activités commerciales dans la commune de la Gombe et ses périphéries.	- Délocaliser les services administratifs et certaines entreprises et sociétés ; - Equiper les quartiers périphériques en services de base (écoles, centres de santé, marchés, bornes fontaines, centres commerciaux, lieu de culture et de sport, etc..) ; - Prendre en compte les conditions d'accessibilité des équipements dès la phase de conception, en concertation avec les administrations concernées.
2	Non-effectivité de la décentralisation.	Poursuivre le processus de décentralisation.
3	Extension et/ou croissance urbaine galopante, qui résulte d'une explosion démographique sans précédent, dont la principale cause est l'exode rural.	- Réfléchir sur l'encadrement de ces déplacés dans leurs milieux d'origine ; - Freiner cet exode rural ; - Ré-urbaniser la ville de Kinshasa.
4	Augmentation du parc automobile, inexistence d'un système de transport public des masses intégré et multimodal, étalement urbain contrôlé qui paralyse le fonctionnement urbain.	Techniciser la gestion des déplacements urbains pour tout usager de la route, afin de satisfaire en toute sécurité les besoins diversifiés de mobilité.
II. SECURITAIRE		
1	Criminalité et insécurité galopantes en bandes organisées dites « Kuluna.»	- Doter la PNC de moyens conséquents pour lutter contre la criminalité et l'insécurité ; - Réinsérer socialement et professionnellement les jeunes « Kuluna.»
2	Prolifération des taxis-motos (wewa) posant de nombreux problèmes de circulation, environnementaux et de santé publique.	- Réguler ce secteur en identifiant les conducteurs des taxis-motos ; - Décréter au moins une fois par an une journée sans autos ni motos, par exemple lors de la journée mondiale de l'environnement.
III. ECONOMIQUE		
1	Modicité du budget d'investissements.	Augmenter le budget d'investissements.

2	Chômage des jeunes.	Appliquer une politique sociale qui mette tout le monde au travail dans le secteur public ou privé, pour stimuler la production et la croissance économique.
3	Délabrement avancé des routes, presque toutes défoncées, jalonnées de nids-de-poule, longées des caniveaux et rigoles à ciel ouvert qui charrient les eaux usées et deviennent des déchèteries sauvages.	- Réhabiliter toutes ces routes ; - Elaborer un schéma directeur des déplacements et du stationnement ; - Curer les caniveaux ; - Sensibiliser la population sur le changement des mentalités en matière environnementale.
4	Nombre insuffisant des agences bancaires dans certaines communes.	Encourager les structures bancaires à installer leurs succursales dans toutes les communes.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Insuffisance de voies ou trottoirs pour piétons liée à l'environnement urbain.	- Construire des voies ou trottoirs pour piétons ; - Eclairer toutes les voies routières ; - Mettre en place une politique permettant une bonne gestion de la circulation routière et de la pollution atmosphérique ; - Rendre opérationnelle la police d'hygiène.
2	Insalubrité caractérisée.	- Sensibiliser la population au civisme ; - Eradiquer la prolifération des pollutions de tous genres ; - Mettre en place un système de ramassage d'immondices.

11. PROVINCE DU KONGO CENTRAL

	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité du paiement des députés provinciaux depuis plusieurs	Régulariser le paiement et augmenter les émoluments des députés

	mois.	provinciaux.
2	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province.	- Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province ; - Repenser la politique dans le respect du principe de la retenue de des recettes à caractère national.
3	Déstabilisation de certaines autorités locales de la territoriale suite aux suspensions irrégulières.	Procéder à la mise en place des administrateurs des territoires et des chefs des secteurs.
4	Vétusté des bâtiments administratifs.	Réhabiliter tous les bâtiments administratifs.
5	Non-mécanisation et non-paiement de plusieurs fonctionnaires de l'Etat, qui continuent à prestre comme des NU ainsi que non mise à la retraite du personnel éligible.	- Mécaniser les NU ; - Payer régulièrement les fonctionnaires de l'Etat ; - Mettre à la retraite le personnel éligible.
6	Nombre insuffisant des magistrats et du personnel judiciaire dans certains tribunaux et dans les parquets y rattachés.	- Augmenter l'effectif des magistrats et des greffiers ; - Sanctionner les magistrats qui ne veulent pas rejoindre leur lieu d'affectation.
7	Vétusté des maisons carcérales.	Réhabiliter et construire des maisons carcérales.
8	Récurrence des conflits fonciers et coutumiers.	Faire appliquer la loi en la matière.
II. SECURITAIRE		
1	Nombre insuffisant et sous-équipement des agents de la PNC, des FARDC et d'autres services de sécurité.	- Augmenter l'effectif des agents de la PNC, des FARDC et des services de sécurité ; - Les doter de la logistique nécessaire.
2	Taux élevé des accidents de circulation sur la RN 1.	- Faire respecter le code de la route ; - Réhabiliter et entretenir la RN 1. - Veiller à l'effectivité du contrôle technique des véhicules.
3	Porosité des frontières.	Renforcer la sécurité aux frontières.
III. ECONOMIQUE		
1	Taux élevé de chômage et inflation galopante.	Créer des emplois et stabiliser l'économie.
2	Vétusté des infrastructures portuaires publiques de Matadi, de Boma et retard dans la réalisation des travaux du port en eau	Réhabiliter et moderniser les infrastructures portuaires publiques de Matadi, de Boma et accélérer les travaux de construction du port

	profonde de Banana dans sa première phase.	en eau profonde de banana dans sa première phase.
3	Quotité insignifiante réservée à la province dans la répartition des recettes issues du péage et du pesage sur la RN 1, telle que prévue dans le contrat de gestion signé entre le Gouvernement et la Société SOPECO.	Revisiter le contrat qui lie la RDC à la société SOPECO et revoir à la hausse la quotité réservée à la province dans la répartition des recettes issues du péage et du pesage sur la RN 1.
4	Manque d'entretien de la RN 1 et délabrement d'autres infrastructures routières de la province, notamment la RN 12 reliant Manterne et Tshela et la RN 16 reliant Kisantu et Ngidinga, ainsi que la quasi-totalité des routes de desserte agricole.	- Entretenir la RN 1 pour améliorer les conditions de circulation ; - Réhabiliter les RN 12 et RN 16 ainsi que les routes de desserte agricole.
5	Arrêt de la production à la Cimenterie nationale (CINAT/Kimpese) avec comme conséquence l'accentuation du taux de chômage.	Relancer les activités de la Cimenterie nationale (CINAT).
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité.	Améliorer la desserte en eau potable et en électricité, notamment en recourant au forage des puits d'eau et à l'énergie photovoltaïque.
2	Non-disponibilisation des fonds pour la reconstruction des stades démolis à Matadi (Stade LUMUMBA) et à Boma (Stade SOCOL).	Débloquer des fonds pour relancer les travaux du Stade LUMUMBA et entamer ceux du Stade SOCOL.
3	Absence des zones protégées.	Créer les zones protégées.
4	Résurgence des épidémies d'origine hydrique.	Lutter contre ces épidémies.
5	Non mécanisation des N.U.	Régulariser la situation administrative et payer les N.U.

12. PROVINCE DU KWANGO

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Non-application des dispositions constitutionnelles sur la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national.	Appliquer les dispositions constitutionnelles relatives à la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national.

2	Non-opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation.	Rendre opérationnelle la Caisse nationale de péréquation.
3	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province.	Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province.
4	Irrégularité dans le paiement des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement de l'assemblée provinciale.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement de l'assemblée provinciale.
5	Non-installation de certains chefs coutumiers.	Installer les chefs coutumiers.
6	Recrutement et affectation irréguliers des agents et fonctionnaires de l'Etat.	Mettre fin aux recrutements et affectations irréguliers des agents et fonctionnaires de l'Etat.
7	Non-paiement et modicité des frais de fonctionnement des entités territoriales décentralisées.	Améliorer et payer régulièrement les frais de fonctionnement des entités territoriales décentralisées.
8	Manque d'infrastructures adéquates pour les services publics.	Doter la province de bâtiments publics essentiels.
9	Inefficacité des services de l'Etat à cause de la sous-qualification de certains agents.	Mettre en œuvre une politique de renforcement des capacités des agents de l'Etat.
10	Non-maîtrise des effectifs des fonctionnaires de l'Etat, des éléments de la PNC, des FARDC et d'autres services de sécurité.	Nettoyer les listes des fonctionnaires de l'Etat, des éléments de la PNC, des FARDC et d'autres services de sécurité et en désactiver tous les fictifs.
11	Non-respect des échéances de la paie des agents de l'Etat par les banques commerciales et par d'autres structures en charge de ladite paie.	- Renforcer le suivi auprès des banques commerciales et de toutes autres structures en charge de la paie des agents de l'Etat ; - Encourager ces dernières à installer les succursales et les guichets avancés de paie dans tous les territoires de la province.
12	Non-paiement de certains agents mécanisés de l'Administration publique.	Régulariser la paie de tous les agents mécanisés de l'Administration publique.
13	Non-mécanisation de nombreux agents de l'Administration publique.	Examiner au cas par cas et mécaniser les agents de carrière des services publics.
14	Arrêt du processus de mise à la retraite des agents de	Poursuivre la mise à la retraite des agents de l'Administration

	l'Administration publique éligibles.	publique éligibles.
15	Non-mécanisation et non-paiement de la prime de risque des médecins et des infirmiers.	Mécaniser et payer régulièrement la prime de risque des médecins et des infirmiers.
16	Modicité des salaires des fonctionnaires.	Revoir à la hausse les salaires des fonctionnaires.
17	Non-paiement de certains enseignants des écoles publiques.	Régulariser la situation des enseignants NP.
18	Nombre insuffisant de magistrats et autres personnels judiciaires suite au refus de certains de rejoindre leurs lieux d'affectation ainsi qu'à la précarité des conditions de vie des magistrats.	- Affecter les magistrats et autres personnels judiciaires ; - Améliorer les conditions de vie des magistrats ; - Ouvrir des dossiers disciplinaires à charge des récalcitrants.
19	Ingérence de la hiérarchie politico-administrative et judiciaire dans l'administration de la justice.	Assurer l'indépendance des magistrats et faire respecter les textes légaux en la matière.
20	Non-opérationnalité de certaines juridictions et de certains parquets, et insuffisance des bâtiments devant les abriter.	Rendre opérationnels les juridictions et les parquets dans la province et les doter de bâtiments.
21	Non-paiement de la prime de brousse des magistrats.	Payer régulièrement la prime de brousse aux magistrats.
22	Délabrement et insuffisance des maisons carcérales et surpeuplement des prisons.	Construire, réhabiliter et désengorger les maisons carcérales.
23	Arrestations des civils par les agents de l'ANR et des FARDC pour des infractions de droit commun.	Faire respecter les lois en la matière.
24	Conflits de compétence entre l'ANR, la PNC et les FARDC.	Veiller au respect des attributions de l'ANR, de la PNC et des FARDC.
II. SECURITAIRE		
1	Nombre insuffisant des effectifs et manque de logistiques des forces de défense et de sécurité.	Renforcer les effectifs des services de défense et de sécurité et les doter de la logistique nécessaire.
2	Recrudescence du banditisme, de la criminalité et du désœuvrement des compatriotes refoulés de l'Angola.	- Mettre fin au banditisme et à la criminalité en renforçant les patrouilles des services de sécurité ;

		- Réinsérer socialement et professionnellement les jeunes « Kuluna » ; - Assurer un encadrement des compatriotes refoulés de l'Angola.
3	Erection des barrières illégales.	Supprimer les barrières illégales.
4	Tracasseries policières.	Mettre fin aux tracasseries policières.
III. ECONOMIQUE		
1	Dégradation de la situation macroéconomique.	Stabiliser le cadre macroéconomique, notamment par l'investissement, l'emploi et la réduction du taux d'inflation.
2	Délabrement de la RN1 et des routes de desserte agricole, des ponts (surtout le pont Kwango) et des bacs.	- Réhabiliter la RN1 et les routes de desserte agricole ; - Doter l'OR des équipements pour l'entretien des routes nationales ; - Créer d'autres brigades de cantonnage manuel pour l'entretien des routes de desserte agricole et payer les cantonniers déjà à l'œuvre.
3	Nombre insuffisant et délabrement des infrastructures aéroportuaires.	Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures aéroportuaires.
4	Absence de succursales de la BCC et des banques commerciales dans plusieurs territoires.	Encourager l'installation des agences des banques commerciales et de la BCC à travers tous les territoires de la province.
5	Coulage des recettes à caractère national.	Veiller à la traçabilité des recettes à caractère national.
6	Manque de divisions provinciales des régies financières (DGI, DGRAD, DGDA, OCC, etc.).	Installer les divisions provinciales des Régies financières (DGI, DGRAD, DGDA, OCC, etc.).
7	Exploitation anarchique des minerais.	Faire respecter le Code minier.
8	Déboisement sauvage des forêts et savanes.	Mettre fin au déboisement sauvage et reboiser.

9	Faible couverture des réseaux de télécommunication et absence de nouvelles technologies de l'information et de la communication.	Encourager les investisseurs dans les domaines de la télécommunication et nouvelles technologies de l'information et de la communication à couvrir tous les territoires de la province.
10	Réapparition d'une épidémie bovine(pasteurellose).	Combattre cette épidémie.
11	Perturbation d'échanges commerciaux à cause des tracasseries à la frontière avec l'Angola.	Mettre fin aux tracasseries à la frontière avec l'Angola pour faciliter les échanges commerciaux.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité.	Améliorer la desserte en eau potable et en électricité à travers la province.
2	Nombre Insuffisant et délabrement des infrastructures scolaires, sanitaires, sportives et culturelles.	Construire et réhabiliter les infrastructures scolaires, sanitaires, sportives culturelles.
3	Pléthore d'effectifs dans les établissements publics due à la politique de la gratuité de l'enseignement de base.	Encadrer la gratuité de l'enseignement en réhabilitant et en construisant dans tous les territoires de la province des écoles à grande capacité d'accueil, les équiper et les approvisionner en manuels et autres fournitures scolaires.
4	Baisse de la qualité de l'enseignement.	Mettre en œuvre une politique de réforme pour un enseignement de qualité.
5	Manque de fournitures scolaires.	Equiper les écoles en fournitures scolaires et en bibliothèques.
6	Insuffisance de médicaments et déficit de matériels pour les soins appropriés dans les hôpitaux.	Approvisionner la province en produits pharmaceutiques et en équipements médicaux.
7	Taux élevé de chômage.	Créer les emplois et encourager le partenariat public-privé.
8	Accroissement de la pauvreté dû principalement au manque d'activités génératrices des ressources.	Encourager la création des activités génératrices de ressources.
9	Insuffisance de structures de formation des métiers.	Créer des structures de formation des métiers dans toute la province.
10	Recrudescence de la malnutrition, de la rougeole, de la	Lutter contre ces maladies et ces épidémies.

	poliomyélite, des maladies hydriques et des certaines épidémies.	
11	Manque d'encadrement des jeunes.	Créer, construire et organiser des structures d'encadrement des jeunes.

13. PROVINCE DU KWILU		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Violation du siège de l'Assemblée provinciale par les éléments de la PNC, sous instigation de l'Exécutif provincial.	- Garantir la séparation des pouvoirs ; - Assurer la sécurité du siège de l'Assemblée provinciale.
2	Instabilité dans la province suite au désordre au sommet de ses institutions.	Remettre de l'ordre dans les institutions provinciales, sanctionner, les cas échéant, les auteurs des désordres.
3	Irrégularité dans le paiement des émoluments des députés provinciaux.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux.
4	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province.	Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province.
II. SECURITAIRE		
1	Manque de moyens de mobilité pour la PCR.	Doter la PCR des moyens de locomotion.
2	Récurrence des accidents de circulation sur le tronçon Kinshasa-Kikwit.	- Faire respecter le code de la route ; - Entretenir la route.
3	Multiplicité de barrières et tracasseries routières.	Supprimer toutes les barrières illégales sur les routes de la province.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement et vétusté des infrastructures de base (routes de desserte agricole, ponts, stades omnisports, ports, universités, instituts supérieurs et maisons carcérales).	Réhabiliter et construire les infrastructures de base (routes de desserte agricole, ponts, stades omnisports, ports, universités, instituts supérieurs et les maisons carcérales).
2	Multiplicité de taxes.	Faire respecter la loi en la matière.
3	Manque de la desserte en eau potable.	Desservir la province en eau potable.

4	Suspension des travaux de construction du barrage de Kakobola, manque de transport du courant dudit barrage.	Finaliser les travaux du barrage de Kakobola et construire la ligne de transport du courant.
5	Baisse de la production agricole, non- mécanisation de l'agriculture et non-encadrement des agriculteurs.	Moderniser le secteur agricole.
6	Dégradation des tronçons routiers Kikwit-Masimanimba, Kikwit-Nkara et Kikwit-Gungu.	Réhabiliter ces tronçons routiers.
7	Insuffisance d'infrastructures aéroportuaires.	Construire les infrastructures aéroportuaires.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Manque de salles de spectacles et de stades.	Construire les salles de spectacles et des stades.
2	Multiples conflits fonciers et coutumiers.	Mettre fin aux conflits fonciers et coutumiers.
3	Insuffisance et précarité des conditions d'hébergement dans les hôpitaux et centres médicaux ainsi que carence en médicaments.	Réhabiliter, construire et équiper les hôpitaux ainsi que les centres médicaux et les approvisionner en médicaments.
4	Surpeuplement dans les salles de classe.	Construire de nouvelles salles de classe.
5	Précarité des conditions de vie de la population.	Améliorer les conditions de vie de la population.
6	Impaiement et modicité de la prime de risque des professionnels de santé, selon le cas.	Régulariser et augmenter la prime de risque de professionnel de santé, selon le cas.
7	Désactivation de certains enseignants du listing de la paie.	Réactiver les enseignants sur le listing de la paie.
8	Suppression de quelques anciennes écoles de grande renommée.	Réexaminer au cas par cas la situation des écoles supprimées et réhabiliter celles qui sont en ordre.

14. PROVINCE DE LOMAMI

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Retard dans la réalisation des ouvrages d'intérêt collectif retenus dans le cadre du Projet Tshilejelu et dans le Programme de développement local des 145 territoires.	Accélérer la réalisation des ouvrages d'intérêt collectif retenus dans le cadre du Projet Tshilejelu et dans le Programme de développement local des 145 territoires.

2	Non-paiement de certains agents de l'Administration publique.	Régulariser la paie des NP de l'Administration publique.
3	Paiement tardif des fonctionnaires de l'Etat et des enseignants à la suite du dysfonctionnement et de l'éloignement des institutions bancaires en charge de la paie.	Encourager les banques à installer des succursales et à établir des guichets avancés de paiement dans la province.
4	Sous-qualification de certains fonctionnaires et agents de l'Etat.	Renforcer les capacités des fonctionnaires et agents de l'Etat par des formations et recyclages.
5	Absence de moyens de transport pour les services déconcentrés.	Doter les services déconcentrés de moyens de transport.
6	Irrégularité des frais de fonctionnement des services déconcentrés.	Décaisser les frais de fonctionnement des services déconcentrés.
7	Modicité et irrégularité de la rétrocession des recettes à caractère national.	Augmenter et verser régulièrement l'enveloppe de la rétrocession.
8	Maintien de la pétition pour le rattachement du territoire de Ngandajika à la nouvelle province du Kasai-Oriental.	Enclencher et respecter la procédure légale consacrée au traitement des pétitions.
9	Nombre insuffisant de magistrats et d'infrastructures judiciaires.	Augmenter les effectifs des magistrats et installer les tribunaux de paix et de grande instance là où il n'y en a pas.
10	Pratique de corruption dans les juridictions et parquets de la province.	- Renforcer l'inspection de l'Administration de la justice par le CSM ; - Réprimer les corrupteurs et les magistrats corrompus.
II. SECURITAIRE		
1	Banditisme urbano-rural.	Renforcer les mesures de police pour combattre le banditisme urbano-rural et toute autre forme d'insécurité.
2	Nombre insuffisant d'effectifs de la PNC et manque d'équipements logistiques.	Augmenter les effectifs de la PNC et la doter en équipements logistiques nécessaires.
3	Persistance des conflits fonciers et coutumiers.	Réactiver les comités d'arbitrage des conflits fonciers et coutumiers.
III. ECONOMIQUE		

1	Détournement des recettes d'impôts, taxes et redevances par les agents des régies financières et des services d'assiette.	Organiser des audits des régies financières et des services d'assiette et réprimer tout abus ou détournement des recettes.
2	Perception des taxes illégales.	- Interpeller les auteurs de la perception des taxes non autorisées ; - Sanctionner les coupes.
3	Tracasseries aux barrières routières.	Supprimer toutes barrières routières.
4	Incivisme fiscal.	Sensibiliser les contribuables sur les devoirs fiscaux.
5	Absence d'industries et de sociétés.	Créer des conditions propices à l'installation des unités de production.
6	Enclavement dû à la détérioration de la voie ferrée sur l'axe Muene-Ditu-Grand Katanga, entraînant un ralentissement des activités de la SNCC.	Réhabiliter la voie ferrée et relancer les activités de la SNCC.
7	Non-encadrement de l'exploitation minière artisanale.	Encadrer l'exploitation minière artisanale.
8	Détérioration de la RN 1, de la RN 2 et des routes de desserte agricole.	Réhabiliter la RN 1, la RN 2 ainsi que les routes de desserte agricole.
9	Délabrement des bâtiments abritant des écoles, instituts supérieurs et universités.	Réhabiliter et équiper ces écoles, instituts supérieurs et universités.
10	Délabrement des bâtiments des hôpitaux et centres de santé.	Réhabiliter et équiper ces hôpitaux et centres de santé.
11	Délabrement des bâtiments administratifs.	Construire, réhabiliter et équiper ces bâtiments administratifs.
12	Manque d'un terrain de football, même municipal.	Construire au moins un stade moderne dans la province.
13	Manque d'aéroports et de ports.	Construire au moins un aéroport et un port dans la province.
14	Non-exécution des ouvrages retenus dans le projet Tshilejelu sur l'ensemble de la province.	Dépêcher une mission d'enquête gouvernementale pour évaluer l'exécution du projet Tshilejelu.
15	Agriculture de subsistance et artisanale.	- Mécaniser l'agriculture ; - Donner un appui financier et technique à l'INERA.

16	Approvisionnement difficile de la province en produits pétroliers à la suite du délabrement de la voie ferrée utilisée par la SNCC, occasionnant l'augmentation du prix de vente à la pompe qui avoisine 5000 FC le litre et ses répercussions sur le prix de transport et de vente d'autres produits de première nécessité.	- Faciliter l'approvisionnement de la province en produits pétroliers et réhabiliter la voie ferrée sur l'axe Muene-Ditu-Grand-Katanga ainsi que les routes provinciales ; - Renouveler les locomotives de la SNCC.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Précarité des conditions de vie de la population.	- Soutenir les activités économiques en recourant aux exonérations ; - Apporter une assistance humanitaire en faveur des ménages victimes des tueries de Kamuena-Nsapu.
2	Accroissement sans cesse du chômage avec notamment en corollaire l'expansion du nombre d'enfants en situation difficile, vieillards, malades mentaux et handicapés.	- Faciliter l'installation des PME ; - Créer et soutenir les structures d'encadrement d'enfants en situation difficile, vieillards, malades mentaux et handicapés.
3	Exode de la population vers d'autres provinces.	Construire des infrastructures socio-économiques de base pour sédentariser les jeunes.
4	Absence de structures d'encadrement et d'apprentissage des métiers.	Créer et soutenir des centres d'encadrement et d'apprentissage des métiers.
5	Persistance des épidémies de choléra et de rougeole.	Renforcer les équipes épidémiologiques pour une bonne prévention et riposte contre les épidémies de choléra et de rougeole.
6	Sous-équipement des centres de santé.	Equiper les centres de santé.
7	Nombre insuffisant de médecins spécialistes dans les hôpitaux.	- Affecter les médecins spécialistes ; - Octroyer une prime spécifique aux médecins spécialistes qui acceptent de travailler en province.

8	Pénurie d'eau potable dans la province particulièrement dans les hôpitaux et dans les centres de santé.	- Améliorer la desserte en eau potable par le renforcement du programme de forage des puits d'eau ; - Autonomiser les structures sanitaires dans la desserte en eau potable.
9	Sous-équipement des écoles.	Equiper les écoles.
10	Nombre insuffisant d'instituts supérieurs et d'universités.	Créer et équiper de nouveaux instituts supérieurs et universités.
11	Eloignement des agences bancaires chargées de la paie des enseignants.	- Renforcer le suivi auprès des banques commerciales et d'autres structures en charge de la paie des agents de l'Etat ; - Encourager celles-ci à installer les succursales et les guichets avancés de paie dans tous les territoires de la province.
12	Non-mécanisation des enseignants.	- Mécaniser les enseignants NU. - Régulariser la situation de paie de tous les enseignants.
13	Non-électrification de la province.	Construire des mini-barrages électriques sur les chutes des cours d'eau de la province.
14	Déforestation sauvage.	- Combattre la déforestation sauvage ; - Reboiser les espaces pour préserver l'environnement.
15	Faible pourcentage de couverture vaccinale contre le Coronavirus estimée à moins de 2% de la population qui prédispose à une résurgence de la maladie sur l'ensemble de la province.	- Augmenter le nombre de vaccins et autres nécessaires ; - Renforcer la logistique de dépistage et des soins ; - Sensibiliser la population sur les gestes barrières.

15. PROVINCE DE LUALABA		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus à la province par le Gouvernement central affectant ainsi le bon fonctionnement de la province.	Rétrocéder régulièrement les fonds dus à la province.
2	Tiraillements au sein de l'assemblée provinciale et du gouvernement provincial ayant entraîné la suspension du Rapporteur de l'assemblée et la suspension de quelques ministres provinciaux ainsi que de certains membres du cabinet du Gouverneur de province et de leurs rémunérations.	- Mettre d'ores et déjà en œuvre des mesures de décrispation en attendant la décision du gouvernement en ce qui concerne les membres du gouvernement provincial et le personnel politique des cabinets suspendu, en levant ces mesures et en libérant leurs rémunérations ; - Prendre en compte le vœu quasi-unaniment exprimé par les groupes consultés, à savoir celui d'une solution consistant soit à laisser le ticket actuel achever son mandat, soit de libérer l'ensemble du gouvernement provincial actuel et de le remplacer par une nouvelle équipe.
II. SECURITAIRE		
1	Affectation des policiers et militaires sans respect des règles en la matière.	Respecter les lois en la matière.
2	Criminalité dans les concessions minières due notamment à la présence de plus de 160.000 bandits armés dans les mines suite à la floraison des entreprises minières.	Mettre fin à la criminalité dans les concessions minières.
3	Banditisme urbain occasionnant des attaques, des cambriolages et	Mettre fin au banditisme urbain par les moyens suivants :

	le vandalisme des résidences de paisibles citoyens.	- Renforcer les moyens logistiques de la Police nationale ; - Encadrer les jeunes désœuvrés ; - Créer les emplois.
4	Vols des produits miniers et destruction des équipements stratégiques de la SNEL et de la SNCC par des jeunes sans emplois.	
III. ECONOMIQUE		
	R.A.S	
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Persistance de la pauvreté au sein de la population.	Répartir équitablement les richesses de la province.
2	Conflits politiques avec ramifications ethniques par médias locaux interposés.	Mettre fin, de part et d'autre, aux appuis apportés aux divers groupes rivaux de communicateurs qui empoisonnent le climat social à travers les médias sociaux.

16. PROVINCE DE MAI-NDOMBE		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Enclavement du Chef-lieu de la province (Inongo) et du Territoire d'Oshwe.	- Désenclaver le Chef-lieu de la province par la construction de la route Kutu-Selenge ; - Construire et aménager une piste d'atterrissage et un aéroport à Oshwe. - Doter le Lac Maï-Ndombe ainsi que les rivières Lukeni et Mfimi des bateaux-courriers.
2	Non-paiement du personnel administratif des communes rurales du territoire de Kutu.	Procéder au paiement du personnel des communes rurales du territoire de Kutu et ceux de sécurité et de migration des territoires

3	Non-paiement des agents de sécurité et de migration des territoires d'Oshwe et de Kutu.	d'Oshwe et de Kutu.
4	Ingérence des autorités politico-administratives dans la gestion, le règlement des conflits et même dans la désignation et la suspension des chefs coutumiers, en violation de la loi n°15/015 du 25 août 2015.	Faire appliquer et respecter la loi n°15/015 du 25 août 2015 en laissant la gestion et le règlement des conflits à la commission consultative de règlement des conflits coutumiers.
5	Non-paiement du personnel de la prison centrale d'Oshwe et du camp de détention de Belingo à plus ou moins 90 km du Chef-lieu du territoire d'Oshwe. Sur 55 agents que compte le service pénitentiaire, seuls 2 sont payés.	Procéder au paiement de tous les agents du service pénitentiaire.
6	Non-retour du Tribunal de paix de Kutu à son siège légal en violation de l'ordonnance n°89-132 portant création des tribunaux de paix dans les zones rurales de la République.	Veiller au respect strict de la loi en ordonnant le retour du Tribunal de paix de Kutu à son siège légal qui se trouve dans l'agglomération de Kutu.
7	Non-fonctionnement du Tribunal de paix d'Oshwe par manque de magistrats.	Affecter les magistrats.
8	Conflit permanent entre les autorités politico-administratives à Oshwe (Administrateur du territoire et ses adjoints).	Mettre un terme à ce conflit en organisant les élections locales et municipales.
9	Délabrement avancé du bâtiment abritant la prison centrale d'Oshwe et délabrement total des bâtiments du camp de détention de Belingo.	Réhabiliter le bâtiment de la prison centrale d'Oshwe et construire de nouveaux bâtiments du camp de détention de Belingo.
10	Manque de frais de fonctionnement pour les deux établissements pénitentiaires.	Allouer les frais de fonctionnement aux deux établissements pénitentiaires.
II. SECURITAIRE		
	RAS	

III. ECONOMIQUE		
1	Inexistence des entités industrielles. Les quelques petites industries qui existaient sont aux arrêts, faute d'énergie électrique.	Encourager la relance des industries notamment par la construction d'un barrage hydro-électrique sur la chute de Bululu à Oshwe, dont la hauteur est de plus ou moins 10 mètres.
2	Non-opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation.	Opérationnaliser la Caisse nationale de péréquation.
3	Non-application du mécanisme de financement des projets inscrits dans le cadre du programme Sino-congolais.	Mettre en application le mécanisme de financement des projets inscrits dans le cadre du programme Sino-congolais.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Conflit coutumier dans la chefferie de Badia.	Mettre fin à ce conflit.
2	Absence des établissements scolaires appropriés et baisse de la qualité de l'enseignement.	Construire des infrastructures scolaires modernes dans les chefs-lieux des territoires et renforcer les capacités des enseignants.

17. PROVINCE DE MANIEMA		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularités des frais de la rétrocession aux ETD.	Payer régulièrement les fonds de rétrocession dus aux ETD.
2	Conflits entre les chefs coutumiers sur des limites forestières.	Trancher ces conflits fonciers sur la gestion des espaces forestiers entre les chefs coutumiers.
3	Contestation de certaines décisions des autorités administratives par la population.	Instruire les autorités administratives à tenir compte des aspirations de la population dans la prise des décisions.
4	Gestion opaque des ETD.	Imposer les pratiques de bonne gouvernance, notamment la transparence aux ETD.
5	Tracasseries judiciaires, policières et administratives.	Mettre fin à ces tracasseries.
6	Non-prise en charge par l'Etat du personnel enseignant et	Mécaniser et budgétiser toutes ces écoles et tous les agents sous

	administratif des écoles créées par voie d'Arrêté ministériel.	statut.
7	Corruption à grande échelle dans les services publics de l'Etat.	Mettre fin à cette pratique, diligenter un audit et déferer les coupables devant les cours et tribunaux.
8	Nombre insuffisant de effectifsdes éléments de la PNC et des FARDC.	Affecter des éléments de la PNC et des FARDC là où il y a carence.
9	Erection et présence des barrières illégales aux différents coins de la province.	Supprimer toutes les barrières illégales.
10	Irrégularité et modicité de salaires des agents de l'Etat.	Régularise et améliorer les salaires des agents de l'Etat.
11	Absence de l'autorité de l'Etat dans certains territoires de la province.	Instaurer l'autorité de l'Etat.
12	Vétusté des infrastructures judiciaires.	Réhabiliter et construire les infrastructures judiciaires adéquates.
13	Arrestations arbitraires et mauvaises conditions de détention carcérales.	Mettre fin aux arrestations arbitraires et améliorer les conditions carcérales.
14	Suspension à durée indéterminée des AT, bourgmestres et autres agents de l'Etat.	Respecter la loi en la matière.
15	Mégestiondans l'utilisation des fonds rétrocédés à la province et aux ETD.	Diligenter un audit externe sur les fonds rétrocédés à la province et aux ETD.
16	Irrégularité des frais de fonctionnement dus aux territoires.	Décaisser les frais de fonctionnement aux territoires.
17	Spoliation des terres de l'Etat et de la population par les services habilités.	Faire respecter la loi en la matière.
18	Concussion et fraude fiscale dans les services générateurs des recettes.	- Organiser des audits des régies financières et services d'assiette ; - Sanctionner éventuellement tout abus ou détournement des recettes.
II. SECURITAIRE		

1	Résurgence de l'insécurité et des mouvements insurrectionnels dans la province, impactant négativement la vie démocratique.	- Augmenter les effectifs et équiper les services de sécurité et de défense ; - Renforcer les patrouilles et contrôles policiers.
2	Circulation illégale d'armes à feu.	Mettre en place un mécanisme pour récupérer toutes les armes en circulation illégale.
III. ECONOMIQUE		
1	Agriculture desubstance.	Encourager l'agriculture intensive.
2	Manque d'entités des traitements des minerais et absence de comptoirs agréés pour traiter des minerais.	- Favoriser l'installation des entités de traitement des minerais ; - Encourager les initiatives privées dans l'installation des comptoirs modernes agréés.
3	Absence d'une institution bancaire, financière et d'un bureau de change.	Encourager l'implantation des succursales des banques commerciales dans les territoires ainsi que d'un bureau de change.
4	Non-vulgarisation et non-respect du nouveau Code minier.	Vulgariser le Code minier révisé et veiller à son strict respect.
5	Manque de traçabilité dans le processus de commercialisation des minerais.	Veiller à la bonne traçabilité des minerais.
6	Non-encadrement des agriculteurs.	- Former et encadrer les agriculteurs ; - Redynamiser le centre semencier de Kisamba.
7	Délabrement des infrastructures de base (routes d'intérêts national et provincial, chemin de fer, aéroports, bacs et ports).	Réhabiliter et construire ces infrastructures de base.
8	Nombre insuffisant de médecins vétérinaires, d'abattoirs publics et de pharmacies vétérinaires.	- Affecter des médecins vétérinaires dans tous les territoires ; - Construire des abattoirs publics et des pharmacies vétérinaires.
9	Insuffisance de la couverture en communication cellulaire dans plusieurs coins de la province.	Faire le lobbying auprès des sociétés de télécommunication pour une couverture totale.
10	Non-respect des engagements sociaux par les exploitants miniers.	Obliger les exploitants miniers de s'acquitter de leurs obligations vis-à-vis de l'Etat et des communautés locales en respectant la loi en la matière et les cahiers des charges.

12	Absence d'une politique incitative pour la promotion des PME et des PMI au Maniema.	Mettre en place une politique incitative pour la promotion des PME et des PMI.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Manque d'encadrement de personnes vivant avec handicap et des personnes vulnérables.	Créer et organiser des structures d'encadrement des personnes vivant avec handicap.
2	Chômage des jeunes.	Mettre en place des mécanismes d'encadrement de la jeunesse.
3	Vétusté et délabrement des infrastructures sanitaires et scolaires.	Réhabiliter et construire les infrastructures sanitaires et scolaires.
4	Manque de médicaments, matériels et intrants médicaux dans les structures de santé.	Approvisionner régulièrement ces structures en médicaments, matériels et intrants médicaux.
5	Déficit communicationnel de la sensibilisation sur le VIH-Sida, la maladie à virus Ebola, la rougeole, la COVID-19, etc...	Intensifier la sensibilisation sur le VIH-Sida, la maladie à virus Ebola, la rougeole, la COVID-19, etc...
6	Nombre insuffisant d'écoles techniques.	créerdes écoles techniques.
7	Prévalence des maladies d'origine hydrique.	Lutter contre la prévalence des maladies d'origine hydrique.
8	Ineffectivité de la gratuité de l'enseignement.	Prendre des mesures pour rendre effective la gratuité de l'enseignement.
9	Pollution de l'eau à la suite de l'exploitation artisanale et des produits toxiques.	- Lutter contre la pollution de l'eau et l'usage des produits toxiques dans les rivières ; - Respecter la législation en la matière.
10	Déboisement à grande échelle.	Mettre en place des mécanismes de reboisement des forêts.
11	Utilisation abusives des explosifs dans l'exploitation minière.	Faire respecter la loi en la matière.

18. PROVINCE DE LA MONGALA

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
----	-----------	-----------------

I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité du versement des dotations dues à l'Exécutif provincial et des émoluments des députés provinciaux.	Régulariser et payer les émoluments des députés provinciaux, les frais de fonctionnement des institutions provinciales et les différentes rétrocessions dues à la province.
2	Manque de bâtiments adéquats devant abriter le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale, en ce compris le manque d'équipements et de fournitures nécessaires au bon fonctionnement des services.	Construire et équiper des bâtiments pour abriter le Gouvernement provincial et l'Assemblée provinciale.
3	Délabrement avancé des bâtiments administratifs des territoires de Lisala, Bumba et Bongandanga. Celui du territoire de Bumba est même menacé par les eaux du Fleuve Congo.	- Réhabiliter les bâtiments administratifs des territoires de Lisala, de Bumba et de Bongandanga ; - Lutter contre la montée des eaux du Fleuve Congo dans la ville de Bumba.
4	Etat piteux des palais de justice de la province et nombre insuffisant de magistrats qui, du reste, n'ont pas de logements officiels et décents.	- Réhabiliter les palais de justice de la province ; - Affecter de nouveaux magistrats et améliorer leurs conditions de vie ; - Ouvrir des actions disciplinaires à charge des récalcitrants.
5	Absence d'un palais de justice dans le territoire de Bongandanga.	Construire un palais de justice dans le territoire de Bongandanga.
6	Conflits récurrents des limites de certains secteurs et des groupements de la province.	S'impliquer dans l'arbitrage des conflits des limites des secteurs et groupements sur l'ensemble de la province.
7	Modicité et irrégularité des frais de fonctionnement dus aux secteurs de la justice, de la santé, de l'enseignement et des infrastructures.	Verser régulièrement les frais de fonctionnement réservés à ces différents services de l'Etat.
8	Délabrement des bâtiments carcéraux de Lisala et de Bumba et absence de motivation due au non-paiement des gardiens.	- Réhabiliter et construire les infrastructures pénitentiaires répondant aux normes à Lisala et à Bumba ; - Motiver les gardiens.
9	Non installation des directions provinciales de la DGI, de la DGDA et de la DGRAD à Lisala qui maintient les assujettis éloignés de leurs	Installer ces directions provinciales des régies financières à Lisala.

	centres de décision se trouvant actuellement à Mbandaka dans la province de l'Equateur.	
II. SECURITAIRE.		
1	Nombre insuffisant de effectifs et de moyens destinés à la prise en charge des militaires et des policiers ainsi que manque d'équipements de travail pour le maintien de l'ordre, en général et particulièrement pour la patrouille fluviale.	- Augmenter les effectifs de la PNC et des FARDC et les équiper ; - Doter régulièrement ces services de la ration.
2	Absentéisme, indiscipline, vagabondage et insuffisance de formation dans le chef de certains des éléments de FARDC et de la PNC.	- Restaurer la discipline et organiser les sessions de recyclage des policiers et des militaires ; - Requalifier le système de bancarisation.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement avancé des infrastructures routières, ferroviaires, aéroportuaires, sanitaires et scolaires.	Réhabiliter et construire ces infrastructures de base.
2	Manque de bacs pour la traversée des deux rives du Fleuve Congo.	Doter la province des bacs pour faciliter la traversée des personnes et de leurs biens sur le fleuve.
3	Manque de bateaux de pêche.	Acquérir et mettre en service des chalutiers de pêche.
4	Délabrement du tronçon Akula-Binga-Lisala, obligeant les usagers à recourir plus aux motos et vélos qu'aux véhicules.	Réhabiliter ces tronçons.
5	Impraticabilité des tronçons Lisala-Bumba-Bunduki, Lisala-Businga, Bumba-Bunduki, Businga, Mongana- Bongandanga et de la route basse de Ngonzi.	
6	Manque de la tour de contrôle et d'une salle d'embarquement digne de ce nom à l'aéroport de Lisala et de Bumba.	- Réhabiliter et moderniser les aérodromes de Lisala et de Bumba ; - Construire un aérodrome à Bongandanga.
7	Absence d'un aérodrome dans le territoire de Bongandanga.	
8	Non-exécution des projets d'investissement dans la province.	Débloquer les fonds destinés à la réalisation des projets d'investissement en province.

9	Dérèglement du calendrier agricole et cultural suite aux changements climatiques.	- Relancer effectivement l'agriculture, priorité des priorités ; - Adapter le calendrier agricole et cultural aux changements climatiques ; - Distribuer les semences.
10	Carence de la semence améliorée du riz à Bumba.	
11	Coulage des recettes et exigüité de l'assiette du fait de la présence des services non habilités dans les postes de perception.	- Mettre de l'ordre dans ce secteur important ; - Sanctionner les auteurs des faits de coulage.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Absence de desserte en électricité due au manque d'une centrale hydroélectrique pour desservir la province.	Construire une centrale hydroélectrique capable de desservir la province en électricité.
2	Faible couverture des centres urbains en eau potable causant plusieurs maladies d'origine hydrique.	- Faire un appui institutionnel à la Regideso en vue de l'amélioration de la desserte en eau potable ; - Desservir les centres urbains en eau potable et réaliser des forages de puits d'eau dans les milieux ruraux.
3	Coupe anarchique de bois et non-respect des clauses contenues dans les cahiers de charge par les exploitants forestiers dans le cadre de la responsabilité sociétale des entreprises forestières.	- Faire respecter la loi en la matière ; - Respecter strictement les cahiers de charge.
4	Absence d'une politique ou d'un plan de reboisement.	Mettre en place une vraie politique de reboisement.
5	État défectueux de bâtiments des hôpitaux généraux de référence, de bâtiments scolaires, carcéraux, des installations sportives à Lisala, à Bumba et à Bongandanga.	Réhabiliter et équiper les HGR, les bâtiments scolaires, les bâtiments carcéraux, les installations sportives de Lisala, de Bumba et de Bongandanga.
6	Taux élevé de mortalité, surtout infantile due aux maladies endémiques et à la mauvaise prise en charge par le personnel soignant.	Lutter contre ce phénomène.
7	Non-mécanisation et non-paiement de la plupart d'agents de l'Etat et des enseignants, en ce compris le personnel soignant.	Mécaniser les NU et régulariser la paie d'agents de l'Etat, des enseignants et du personnel soignant.
8	Omission de bon nombre d'enseignants sur les listes de paie gérées	- Réinsérer les noms des enseignants omis ;

	par la Caritas et éloignement du lieu de la paie avec les sites scolaires.	- Encourager les banques commerciales et les micro-crédits à installer leurs succursales dans les chefs-lieux des territoires.
9	Baisse de la qualité de l'enseignement suite à la démotivation du personnel enseignant et aux effectifs pléthoriques d'élèves, surtout dans les établissements publics due à la mise en œuvre de la gratuité de l'éducation de base.	- Doter des écoles ciblées en fournitures scolaires et en matériels didactiques ; - Encadrer la gratuité de l'enseignement ; - Améliorer les conditions de travail dans le secteur de l'EPST.
10	Mauvaise prise en charge des malades et faible accès de ces derniers aux soins de santé de qualité.	- Réhabiliter et équiper les infrastructures sanitaires et les doter des produits médicaux ; - Augmenter les salaires et payer les primes de risques des personnels de santé non payés.
11	Absence de stade de football homologué à Lisala, de salles des spectacles, de bibliothèques officielles, de centres de récupération de la jeunesse désœuvrée, de services d'hygiène dignes de ce nom, de logements sociaux, de cantines pour les militaires et les policiers.	Construire un stade municipal à Lisala et Bongandanga, des salles de spectacles, des bibliothèques officielles, des centres de récupération de la jeunesse désœuvrée, des services d'hygiène dignes de ce nom, des logements sociaux, des cantines pour les militaires et les policiers.
12	Absence de structures officielles d'organisation, d'encadrement et de formation des jeunes à l'instar de l'INPP.	Installer l'INPP au chef-lieu de la province.

19. PROVINCE DU NORD-KIVU

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		

1	Existence des barrières et des taxes illégales instaurées par les autorités militaires dans certains territoires.	- Instruire les autorités provinciales militaires de supprimer les barrières et à mettre un terme aux taxes illégales. - Mettre fin aux tracasseries.
2	Extorsions des biens par les agents de sécurité.	Sanctionner les auteurs d’extorsions des biens.
3	Arrestations arbitraires dues à l’instrumentalisation de la justice et aux règlements de compte.	- Donner à la justice les moyens nécessaires pour lui garantir son indépendance ; - Sanctionner les magistrats véreux ; - Relever les magistrats et les juges de l’auditorat militaire qui ont déjà fait plusieurs années dans les mêmes juridictions.
4	Justice militaire qui s’occupe de tout, même des problèmes familiaux.	
5	Arrestations arbitraires et décisions fantaisistes par certains magistrats et juges de l’auditorat militaire.	
6	Lenteur dans le traitement des dossiers judiciaires.	Relever les juridictions militaires et recourir aux magistrats civils.
7	Insuffisance des magistrats militaires pouvant statuer sur les différents dossiers pénaux avec pour conséquence le prolongement des détentions préventives au mépris de la loi et des droits de l’homme.	
II. SECURITAIRE		
1	Mauvaise prise en charge et manque d’encadrement des combattants cantonnés dans les différents centres.	- Rendre opérationnel dans un délai court le Programme DDRCS ; - Assurer une bonne prise en charge et un encadrement adéquat des rendus et des démobilisés ; - Renforcer les effectifs des FARDC et de la PNC répondant aux besoins réels exprimés ; - Lancer un processus de recrutement de nouvelles unités au sein des FARDC et de la PNC ; - Organiser la relève régulière des troupes et procéder à la mutation des agents ANR et DGM ayant fait plusieurs années dans la région.
2	Insuffisance des effectifs militaires et policiers pouvant permettre de couvrir tous les territoires de la province.	
3	Présence sur terrain des hommes de troupes et des agents de renseignement ayant fait plusieurs années, devenus inefficaces et jugés parfois complices des ennemis.	
4	Persistance de l’insécurité dans le territoire de Beni, la situation	- Intensifier les opérations militaires contre les ADF ;

	demeure préoccupante malgré l'état de siège et la mutualisation des forces armées (RDC et Ouganda).	- Renforcer la logistique des militaires déployés sur les lignes de front ; - Organiser des procès publics pour décourager les rebelles et les groupes armés locaux ainsi que les militaires indisciplinés.
5	Activisme de groupes armés locaux dans les territoires de Rusthuru, Walikale, Masisi, Lubero, Beni et Nyirangongo.	- Traquer ces groupes armés ; - Intensifier les opérations militaires pour neutraliser l'ennemi ;
6	Incursion des éléments du M23 dans le territoire de Rusthuru.	- Organiser des procès publics pour décourager les actions des rebelles et les groupes armés locaux ainsi que les militaires indisciplinés ; - Accélérer le processus du P-DDRCS.
7	Accroissement de la criminalité couplée au banditisme dans les villes de Goma, Beni et Butembo, malgré le couvre-feu instauré par les autorités militaires.	Mettre fin à cette criminalité à travers des patrouilles mixtes FARDC-PNC et renforcer les moyens logistiques des équipes de patrouille.
8	Persistance du conflit entre les agriculteurs et le Parc national de Virunga.	- Organiser un dialogue en collaboration avec l'ICCN pour résoudre ce conflit ; - Finaliser la délimitation participative du Parc national de Virunga.
9	Faibles moyens logistiques mis à la disposition des agents des renseignements civils et militaires.	- Mettre des moyens logistiques conséquents à la disposition des agents civils et militaires ; - Doter la PNC et les FARDC des moyens logistiques.
10	Kidnappings permanents dans la ville de Goma et ses environs.	- Mettre fin au phénomène kidnapping ; - Engager les opérateurs de télécommunication, particulièrement Airtel, à collaborer étroitement et avec plus de célérité pour localiser les kidnappeurs ; - Mener des enquêtes pour identifier les auteurs et les commanditaires et les déférer devant les instances judiciaires.

III. ECONOMIQUE

1	Impraticabilité des routes d'intérêt national et provincial et de desserte agricole.	Réhabiliter et construire ces routes.
2	Blocage des travaux d'asphaltage de la route Bunagana-Goma du fait de l'insécurité créée par le M23, Flambée des prix des biens de première nécessité sur le marché.	- Neutraliser le M23 et intensifier le dialogue avec l'Ouganda et le Rwanda pour des conditions optimales de sécurité dans le triangle RDC- Ouganda-Rwanda ; - Mettre en place une politique d'approvisionnement du marché en biens de première nécessité et assurer le contrôle des prix.
3	Nombre insuffisant des aérodrômes dans les différents territoires de la province et inachèvement de l'aérodrome public de Walikale.	- Construire des aérodrômes modernes dans chaque territoire ; - Relancer les travaux pour finir la construction de l'aérodrome de Walikale.
5	Pénurie d'eau potable dans la ville de Goma.	- Allouer à la REGIDESO des moyens nécessaires pour résoudre ce problème ; - Encourager le partenariat public-privé.
5	Extrême disette dans les milieux pénitentiaires de la province.	Mettre les moyens à la disposition des services compétents pour permettre aux détenus et prisonniers d'avoir le minimum pour vivre.
6	Manque d'eau à la prison centrale de Munzenze de Goma.	Desservir la prison en eau potable.
7	Ralentissement des activités agro-pastorales et commerciales, poumon de l'économie locale.	- Mettre en place une bonne politique agricole ; - Allouer des moyens conséquents pour la relance des projets agro-pastoraux et commerciaux.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Problème lié à la non-démarcation participative des limites des parcs nationaux de Kahuzi-Biega et de Virunga.	- Résoudre ce problème de démarcation participative des limites des parcs nationaux de Kahuzi-Biega et de Virunga en collaboration avec l'ICCN ; - Instruire l'ICCN à collaborer plus étroitement avec les communautés locales.

2	Montée des conflits fonciers dans l'ensemble des territoires de la province.	- Faire l'arbitrage de ces conflits par l'autorité de tutelle compétente ;
3	Conflits de succession du pouvoir coutumier et conflits entre le ministère des Affaires foncières et la chefferie de Bukumu/Buhumba en territoire de Nyiragongo sur la création d'un lotissement qui absorberait l'essentiel de l'entité occupée déjà par la population locale.	- Organiser une table ronde participative sur la réforme agraire en province; - Engager un dialogue avec la Chefferie de Bukumu/Buhumba pour prévenir tout risque de confrontation sur le terrain avec les bénéficiaires du lotissement ; - Trouver des solutions idoines à ce problème.
4	Insuffisance des structures sanitaires et manque d'équipements dans les hôpitaux.	construire de nouvelles structures, réhabiliter et équiper les structures sanitaires existantes.
5	Maigre salaire du personnel de santé.	Augmenter les salaires du personnel de santé.
6	Inefficacité de la gratuité de l'enseignement.	Encadrer la gratuité de l'enseignement.
7	Manque d'institutions bancaires.	Encourager les banques à installer les succursales dans les chefs-lieux des territoires.
8	Conflits persistants entre la population de Rubaya et la Société minière de Bisunzu (SMB).	- Inviter le ministre des Mines à départager les parties ; - Créer une zone d'exploitation artisanale en faveur de la population.
9	Abandon de certains sinistrés du Volcan Nyirangongo.	Venir à la rescousse des sinistrés abandonnés.
10	Manque de moyens pour les parents déplacés à payer les frais d'études au secondaire et à l'université ainsi que les frais des soins de santé.	- Prendre des dispositions pratiques pouvant permettre d'exonérer les enfants déplacés des frais scolaires et académiques ; - Financer les hôpitaux pour permettre l'instauration des soins gratuits aux familles déplacées.
11	Persistance des conflits coutumiers liés à la subjectivité dans le règlement de ces conflits par le CCRCC.	- Inviter le CCRCC à résoudre ces conflits de manière impartiale ; - Faire un sondage sans parti pris par ceux qui sont habilités dans le but de mettre fin au régime des intérimis qui est souvent

		source de problèmes dans les chefferies, dans les groupements et même dans les villages.
12	Nombre élevé des populations déplacées en province.	- Sécuriser les différents milieux ; - Accompagner le retour des déplacés dans leurs milieux d'origine ; - Assurer une meilleure coordination de l'intervention humanitaire en faveur des déplacés ; - Apporter de l'aide aux déplacés ; - Venir à la rescousse des orphelinats qui hébergent les enfants rescapés des massacres de Beni.
13	Abandon des déplacés sans interventions humanitaires, sans assistance aux enfants orphelins des massacres de Beni qui vivent dans des conditions inhumaines.	

20. PROVINCE DU NORD-UBANGI

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Vieillessement du personnel au ministère de l'agriculture et à l'OVD.	Recruter un nouveau personnel.
2	Manque de recyclage du personnel aux ministères de l'industrie et de l'économie.	Recycler le personnel.
3	Démotivation des agents publics du ministère de l'industrie.	Motiver ces agents.
4	Non-paiement des agents immatriculés aux ministères de l'agriculture et de l'industrie.	Régulariser les cas des agents non-payés.
5	Insuffisance du personnel au ministère du genre et famille.	Recruter du personnel.
6	Intérim indéterminé des chefs des secteurs et des AT.	Nommer les autorités locales en respectant la procédure en la matière.
7	Impaiement du personnel aux ministères de la formation professionnelle, de l'économie, du plan, des finances et des	Régulariser le paiement du personnel.

	quelques agents de l'inspection du travail.	
8	Rémunération non effective des greffiers et d'autres agents du secteur de la justice.	Régulariser la rémunération des greffiers et d'autres agents du secteur de la justice.
9	Dysfonctionnement et chevauchement avec les services fonciers dans l'attribution des terres et dans la délivrance des autorisations de bâtir.	Respecter les lois en la matière.
10	Manque d'une politique de reboisement.	- Faire respecter la loi en la matière ; - Reboiser ; - Mettre en place une bonne politique de reboisement.
11	Impaiement des NU de l'EPST.	Mécaniser et payer les NU.
12	Nombre insuffisant du personnel à la DGDA, à l'OCC, à la SNEL, à l'OR, à l'OVD, à la DGRAD et à l'ICCN.	Recruter un nouveau personnel.
		- Instaurer un système de partenariat entre l'ICCN et les ONG internationales ; - Veiller à la bonne coordination des activités des ONG.
13	Absence de partenariat entre l'ICCN et les ONG internationales.	
14	Non-respect des engagements signés entre le SECOPE et le gouvernement central.	Respecter les engagements signés.
15	Arriérés des émoluments des députés provinciaux.	Payer régulièrement les émoluments des députés provinciaux.
II. SECURITAIRE		
1	Nouvel afflux des réfugiés centrafricains dans les territoires de Yakoma, Bosobolo et Mobayi-Mbongo.	- Procéder au cantonnement de tous les réfugiés ; - Mettre en place un dispositif sécuritaire tout au long de la frontière de la RDC avec la RCA.
2	Braquages des convois de paie des enseignants.	Sécuriser les convois de paie par les policiers.
3	Tracasseries par la police de circulation routière.	Mettre fin aux tracasseries policières.
III. ECONOMIQUE		
1	Déforestation aggravée.	Faire respecter la loi en la matière.

2	Agriculture de subsistance par manque de grands acheteurs.	- Encourager la mécanisation de l'agriculture ;
3	Inexistence de dépôts de stockage et de magasins des outils aratoires.	- Construire des dépôts de stockage et des magasins des outils aratoires.
4	Absence de semences améliorées.	Doter les cultivateurs des semences améliorées.
5	Absence d'industries dans la province et manque d'investissement dans le secteur industriel.	- Encourager les investisseurs à implanter des industries de transformation ; - Assainir le climat des affaires.
6	Mauvais état des infrastructures routières.	Réhabiliter les infrastructures routières.
7	Manque d'appuis aux opérateurs économiques.	Appuyer les opérateurs économiques.
8	Délabrement des bâtiments de la CADECO et absence de banques commerciales.	- Réhabiliter les bâtiments de la CADECO, - Encourager l'implantation des banques commerciales.
9	Manque de bâtiments pour les tribunaux de paix.	Doter les tribunaux de paix des bâtiments.
10	Absence de bac à Mobayi-Mbongo.	Jeter un bac à Mobayi-Mbongo.
11	Délabrement des infrastructures aéroportuaires (tour de contrôle, aérogare, matériel de navigation).	Réhabiliter les infrastructures aéroportuaires.
12	Non balisage de l'aéroport.	Baliser l'aéroport.
13	Manque d'autres aires protégées pour l'ICCN.	Créer des aires protégées.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Délabrement des infrastructures scolaires et absence d'équipements dans toutes les écoles.	Réhabiliter et équiper les écoles.
2	Désactivation des écoles et des services depuis le mois de juillet à la suite de la décision du ministre de l'EPST.	Réactiver ces écoles.
3	Détournement des salaires des enseignants.	Diligenter une mission de contrôle.
4	Raccordements frauduleux des câbles électriques.	Sensibiliser la population sur le danger des raccordements frauduleux des câbles électriques.

5	Manque de valorisation de l'aire protégée de Gbadolite notamment le jardin zoologique, botanique et espace kambo.	Valoriser l'aire protégée de Gbadolite.
6	Difficultés pour certains enseignants qui se déplacent de leurs milieux professionnels vers la ville de Gbadolite afin de toucher leurs salaires.	Encourager les banques commerciales et les micro-crédits à ouvrir des succursales dans les chefs-lieux des territoires.
7	Non-respect des délais de paiement des salaires.	Respecter les délais de paiement des salaires.
8	Chômage chronique des jeunes.	Créer des emplois.
9	Absence d'entreprises commerciales et industrielles.	Créer les entreprises commerciales et industrielles.
10	Manque de centre hospitalier dans le secteur de Bodangabo.	Construire un centre hospitalier dans ce secteur.
11	Manque de prise en charge des malades de la covid 19 ainsi que des médicaments et matériels pour l'assistance respiratoire.	Prendre en charge les malades de la Covid 19.

21. PROVINCE DE SANKURU

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Politisation des services publics et instrumentalisation de la population par les politiciens entraînant des tensions sociales.	Dépolitiser l'administration publique.
2	Délabrement des prisons de la province.	Réhabiliter les prisons existantes et construire des nouveaux établissements pénitentiaires dans tous les territoires de la province.
3	Non mécanisation des agents de l'Etat.	Mécaniser les agents de l'Etat.
4	Corruption des agents publics et détournement des deniers publics à tous les niveaux de la province.	- Lutter contre la corruption et le détournement des fonds publics ; - Diligenter les audits et permuter les agents ayant longtemps prestés dans les services concernés.

5	Insuffisance de tribunaux de paix et de magistrats.	Installer les tribunaux de paix dans tous les territoires de la province et y affecter les magistrats.
6	Irrégularité de paiement des émoluments des députés provinciaux et des salaires du personnel de l'Administration provinciale.	Payer régulièrement les émoluments des députés provinciaux et les salaires du personnel de l'Administration provinciale.
7	Non opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation.	Rendre effective la caisse nationale de péréquation.
8	Dysfonctionnement des institutions provinciales depuis novembre 2019.	Respecter la loi et la procédure en la matière.
9	Suspension de l'Administrateur de Territoire de Lodja par le Vice-Premier ministre en charge de l'Intérieur, sécurité, décentralisation et affaires coutumières.	
10	Suspension injustifiée des administrateurs de Katako-Kombe depuis novembre 2020 par l'ancien Gouverneur.	
11	Modicité du montant de la rétrocession.	Appliquer les dispositions constitutionnelles en matière de la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national pour le bon fonctionnement des ETD.
12	Insuffisance d'équipements mobiliers et de fournitures de bureau dans les locaux des services publics.	Équiper les bureaux des services publics en mobiliers et en fournitures de bureau.
13	Modicité du budget et irrégularité dans le décaissement des frais de fonctionnement des structures étatiques provinciales.	Augmenter et payer régulièrement les frais de fonctionnement alloués aux ETD.
14	Irrégularité de la paie des enseignants et des AT.	Régulariser la paie des salaires des enseignants mécanisés et des AT.
15	Non mécanisation des enseignants et des administrateurs de territoire NU.	Mécaniser les enseignants et les administrateurs de territoire NU.
16	Retard dans la mise à la retraite d'un grand nombre de fonctionnaires et agents de l'Etat.	Accélérer le processus de la mise à la retraite au sein de la fonction publique du Sankuru.

17	Conditions carcérales inhumaines et dégradantes par manque d'infrastructures appropriées.	Réhabiliter et construire les infrastructures judiciaires et pénitentiaires répondant aux standards internationaux.
18	Nombre élevé de détenus préventifs comparativement aux condamnés.	Accélérer l'examen des dossiers des détenus préventifs.
19	Tracasseries policières et militaires, érection des barrières illégales dans tous les territoires de la province, extorsions des biens et multiplicité des taxes administratives.	- Mettre fin aux tracasseries policières et militaires ; - Supprimer les barrières illégales et mettre fin aux extorsions ; - Respecter la nomenclature des taxes ; - Déférer les coupables devant les cours et tribunaux.
20	Vagabondage des militaires et policiers.	- Lutter contre le vagabondage des militaires et des policiers ; - Construire des casernes pour les militaires ; - Doter les policiers et militaires en rations.
21	Modicité de la solde des militaires et des policiers.	Majorer la solde des militaires et des policiers.
22	Paiement des amendes judiciaires exorbitantes.	Veiller au respect du montant prévu pour les amendes judiciaires.
23	Manque de succursales des banques commerciales dans tous les chefs-lieux des territoires.	Encourager les banques commerciales à ouvrir les succursales dans les chefs-lieux des territoires.
II. SECURITAIRE		
1	Insécurité et violences avec extorsions des biens privés.	Renforcer la capacité des unités de la PNC.
2	Changement des chefs coutumiers par le Gouverneur déchu au mépris de la loi n° 15/015 du 25 août 2015.	Faire respecter la loi en la matière.
3	Remplacement des chefs de secteur sans motif valable par les frères et amis du Gouverneur déchu.	
4	Insécurité et banditisme dus à l'insuffisance des éléments de la PNC sur le tronçon routier entre le bac Manda et la rivière Lohei dans le territoire de Lodja, secteur de Nambelo-Lohembe.	- Mettre fin à l'insécurité en augmentant l'effectif des forces de défense et les doter des moyens conséquents et faire respecter les limites des terres entre les secteurs ;
5	Insécurité criante entre les secteurs de Vungi, Nambelo et	- Établir les responsabilités et faire prévaloir la justice.

	Watambolo. Tuerie à grande échelle entre les villageois sans l'intervention de l'autorité de l'Etat ni justice faite aux parties.	
6	Inexistence des casernes et sous-équipement des éléments de FARDC et de la PNC.	Construire les casernes pour les éléments des FARDC et de PNC.
7	Prolifération d'armes à feu de type « pistolet » et « calibre 12 » de fabrication locale.	Rechercher et confisquer tout type d'armes à feu détenues illégalement.
8	Érection des barrières routières illégales qui entravent la libre circulation des personnes et leurs biens.	Démanteler les barrières illégales pour éliminer les tracasseries.
9	Non encadrement des hommes en uniformes (policiers et militaires).	Assurer un bon encadrement des hommes en uniforme (policiers et militaires).
10	Inefficacité des forces de défense et de sécurité en raison du manque de formation et d'équipement.	Renforcer les capacités d'intervention des forces de sécurité et de défense, notamment par des formations et en les dotant des moyens de locomotion pour l'itinérance et les interventions rapides.
11	Inefficacité de la sécurisation des civils et de leurs biens.	
III. ECONOMIQUE		
1	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité.	Construire les fontaines d'eau potable et les barrages électriques afin d'encourager les sociétés spécialisées à s'y installer.
2	Détournement et sabotage des actions du Chef de l'Etat pour la construction de Lumumba-ville.	Interpeller et sanctionner les auteurs de cet acte de sabotage.
3	Vétusté des aéroports nationaux de Lodja, Tshumbe et Lusambo.	Moderniser les aéroports nationaux de Lodja, Tshumbe et Lusambo.
4	Vétusté des ports de Lusambo, de Bena-Dibele et de Djondo.	Réhabiliter et équiper les ports de Lusambo, de Bena-Dibele et de Djondo.
5	Délabrement des routes de desserte agricole.	Entretenir les routes de desserte agricole.
6	Insuffisance des agences bancaires pour les transactions financières dans les chefs-lieux des territoires.	- Encourager les banques commerciales à ouvrir des agences à Lusambo, à Katako-Kombe, à Tshumbe et à Bene-Dibele pour

		faciliter, notamment la paie des agents et des fonctionnaires de l'Etat dans la province. - Confier le paiement des enseignants à la Caritas.
7	Zéro mètre des routes asphaltées dans la province.	Asphalter les grandes artères de Lusambo, de Lodja, de Tshumbe et d'autres territoires de la province.
8	Délabrement très avancé des routes d'intérêt national et des ponts.	Réhabiliter et construire les infrastructures routières.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Surpopulation d'élèves dans les salles de classe et manque de fournitures scolaires.	Construire de nouvelles salles de classe et écoles dans tous les territoires de la province pour bien accompagner la gratuité de l'enseignement primaire et les équiper en fournitures scolaires.
2	Manque de stades de football dans les six territoires de la province.	Construire des stades municipaux dans les six territoires et dans les deux villes (Lusambo et Lodja).
3	Manque d'encadrement de la jeunesse du fait de l'absence de bibliothèques publiques et de structures de loisirs et de sports.	- Ouvrir des bibliothèques publiques dans les milieux universitaires ; - Créer et organiser les structures d'encadrement de la jeunesse.
4	Taux élevé de chômage.	- Installer une extension de l'INPP pour l'apprentissage des métiers ; - Intégrer la jeunesse dans des projets de l'agro-business pour résorber le chômage ; - Créer les emplois et favoriser l'entrepreneuriat privé.
5	Délabrement très avancé des hôpitaux et des centres de santé ainsi que le manque d'équipements et intrants médicaux.	- Réhabiliter les hôpitaux et les centres de santé ; - Les approvisionner en équipements et intrants médicaux.
6	Faible couverture en télécommunication et nouvelles technologies de l'information et de la communication.	Encourager les investisseurs dans le domaine de télécommunication et nouvelles technologies de l'information et de la communication à couvrir tous les territoires de la province.

22. PROVINCE DU SUD-KIVU		
N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Crise politique à la tête de la Province due à la déchéance du Gouverneur de province par l'Assemblée provinciale, le retrait de confiance par son parti politique et sa réhabilitation par l'arrêt de la Cour constitutionnelle.	Respecter la procédure de contrôle parlementaire et organiser un contrôle externe de la gestion de la province.
2	Conflit autour de l'installation des animateurs de la commune de Minembwe.	Prendre un décret de correction primature levant la mesure de suspension et appliquer la recommandation de l'Assemblée nationale concernant le problème de Minembwe.
3	Entrées incontrôlées et irrégulières des forces burundaises dans la plaine de la Ruzizi occasionnant des problèmes sécuritaires et identitaires.	- Augmenter les effectifs des agents du service de Migration aux frontières, les doter de tous les moyens de communication ; - Renforcer la sécurité aux frontières.
4	Présence des étrangers dans les sites miniers sans documents requis.	- Renforcer le contrôle migratoire ; - Vérifier la régularité administrative et juridique des étrangers œuvrant dans les zones minières.
5	Absentéisme de certains administrateurs des territoires à leurs postes d'attache.	Procéder au remplacement des administrateurs des territoires qui le nécessitent.
6	Faible rendement des animateurs des ETD.	- Renforcer les capacités des animateurs des ETD ; - Organiser les élections locales conformément à la loi électorale.
7	Non-maîtrise des attributions et mégestion par certains Chefs coutumiers.	- Diligenter un contrôle de gestion des ETD ; - Vulgariser la loi sur le statut des Chefs coutumiers et organiser des dialogues permanents entre les autorités coutumières et leurs populations.

8	Conflits de succession coutumière dans certaines chefferies, notamment dans celle de Ninja.	Organiser, par le Ministre ayant les affaires coutumières dans ses attributions, une mission d'inspection dans toutes les chefferies et secteurs afin d'identifier d'éventuels conflits et les régler conformément à la loi.
9	Attentes de la population du Sud-Kivu sur le projet de développement de 145 territoires de la RDC.	Prioriser la réhabilitation des routes de desserte agricole, la construction des marchés modernes dans chaque territoire et les adductions d'eau (au lieu des forages).
II. SECURITAIRE		
1	Intenses activités des groupes armés étrangers (FDLR-Interahamwe et FNL) et locaux (Mai-mai Yakutumba, Mai-Mai Bwasakala à Fizi et Mai-mai Raïa Mutomboki à Shabunda et à Mwenga), qui se livrent aux viols, aux pillages et aux exactions sur la population occasionnant des déplacements massifs de celle-ci vers les territoires voisins, notamment à Ninja/Kabare, à Mutarule/Uvira, à Fizi, à Mwenga, à Kalehe et à Shabunda.	- Poursuivre la pacification du pays, restaurer l'autorité de l'Etat et traquer tous les groupes armés opérant au Sud-Kivu ; - Démobiliser les Mai-Mai et tous les autres groupes armés locaux.
2	Assassinats ciblés, kidnappings, visites nocturnes des voleurs à mains armées, viols des femmes, braquages et enlèvements.	Mettre en œuvre une stratégie et un plan d'éradication de l'insécurité par le ministère de l'Intérieur en collaboration avec la PNC et les services de renseignement.
3	Présence des réfugiés burundais dans la plaine de la Ruzizi (Kamanyola...) et dans certaines autres entités de la province.	- Envisager une diplomatie régionale dans le cadre de la CEPGL en collaboration avec le HCR pour le retour de ces réfugiés dans leur pays ; - Procéder à leur identification.
4	Fréquentes traversées des éléments armés le long de la Ruzizi, en provenance du Burundi et du Rwanda, en direction des Hauts-plateaux surplombant la plaine de la Ruzizi.	Multiplier la surveillance et définir une nouvelle stratégie par les ministères de l'Intérieur (PNC, DGM, ANR) et de la Défense nationale (FARDC et Renseignements militaires) et activer la diplomatie avec les pays voisins.

5	Suspicion de complicité de la MONUSCO dans l'armement et dans l'infiltration de certains groupes armés.	- Faire une enquête visant à établir les responsabilités liées à ces allégations ; - Procéder à une évaluation de l'action de la MONUSCO et analyser l'opportunité de son retrait progressif de la RDC.
III. ECONOMIQUE		
1	Exploitation illicite des minerais et pillages des ressources naturelles sur la rivière Ulindi par certains pays voisins, quelques multinationales et les groupes armés étrangers et nationaux.	- Diligenter une enquête sur l'exploitation illicite des minerais ; - Faire appliquer les dispositions du code minier et faire respecter les mécanismes régionaux de certification de la CIRGL.
2	Fraude fiscale et contrebande minière.	Faire respecter les lois en la matière.
3	Inexploitation du gaz méthane sur le Lac Kivu.	Accélérer le processus d'exploitation du gaz méthane.
4	Improductivité du sol dans certaines contrées, manque d'engrais et attaques de certaines plantes par la mosaïque à la base des maladies qui affectent les bananiers et les manioc.	Elaborer une politique de la relance agropastorale dans tous les huit (8) territoires de la province du Sud-Kivu et octroyer des crédits aux agriculteurs et aux éleveurs conformément à la loi sur l'agriculture.
5	Faillite de certaines entreprises publiques et privées (cas de la Sucrerie de Kiliba, du Centre de développement communautaire de Kiringye, de l'INERA, etc.).	Relancer les entreprises en faillite par le financement des actions de l'Etat congolais (pour la Sucrerie du Kivu) et appuyer le Centre de développement communautaire.
6	Délabrement avancé des RN 2, 3 et 5 reliant le Sud-Kivu aux provinces de Tanganyika et du Nord-Kivu ainsi que les routes reliant les territoires au Chef-lieu de la province et celles de desserte agricole.	Réhabiliter durablement les RN2, 3 et 5 ainsi que les routes de desserte agricole.
7	Délabrement et vétusté des infrastructures économiques et hydroélectriques, notamment l'aéroport de Kavumu, les ports de la SNCC à Bukavu et Kalundu à Uvira, le barrage de Bendera et les grands marchés dans tous les huit (8) territoires de la province.	Réhabiliter et construire des infrastructures économiques et hydroélectriques de base et mettre en marche les bacs de l'Office des Routes.
8	Déforestation anarchique du Parc national de Kahuzi-Biega (destruction de la faune et de la flore).	Reboiser et protéger le parc.

9	Hausse des prix du billet sur l'axe Bukavu-Uvira en passant par le Rwanda et le Burundi à cause de l'insécurité dans la plaine de la Ruzizi.	Moderniser et sécuriser la route Ngomo et régler le prix du billet.
10	Inexistence de la pêche industrielle sur les lacs Kivu et Tanganyika.	Créer et construire une école technique de pêche à Uvira et la doter d'un équipement de pêche approprié.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Pandémie COVID-19.	Encourager et valoriser la recherche scientifique des congolais sur la COVID-19 et octroyer des primes conséquentes au personnel soignant.
2	Problématique du vaccin pour lutter contre la pandémie à coronavirus.	Garder le principe de la vaccination volontaire.
3	Manque d'infrastructures sanitaires et de soins médicaux ainsi que les revendications des médecins (salaires, prime et moyens de mobilité).	- Construire et équiper les centres de santé ; - Régulariser et améliorer le salaire des médecins ; - Lutter contre la sous-alimentation dans la province.
4	Pauvreté de la population et chômage des jeunes.	Appliquer une politique sociale qui mette tout le monde au travail dans les secteurs public ou privé pour stimuler la production et la croissance économiques.
5	Non-mécanisation des NU, modicité des salaires et non-avancement en grade des agents et des fonctionnaires de l'Etat.	- Définir une politique salariale nationale réaliste ; - Appliquer la loi sur le Statut du personnel de carrière des services publics de l'Etat.
6	- Absence de mesures efficaces d'accompagnement et d'encadrement de la gratuité de l'enseignement de base, non-paiement des NU et des NP ; - Non-mécanisation et modicité des salaires des enseignants.	- Prendre des mesures efficaces d'accompagnement de la gratuité de l'éducation de base ; - Procéder à la mécanisation des enseignants, au paiement des salaires décents et au versement des frais de fonctionnement conséquents aux écoles.
7	Incendie d'un grand bâtiment abritant l'internat de l'Institut Supérieur Pédagogique de Bukavu.	Financer les travaux de reconstruction de ce bâtiment et l'équiper.

8	Nombre insuffisant de professeurs dans certaines institutions et délabrement des infrastructures d'enseignement supérieur et universitaire.	- Motiver les étudiants à faire le 3^{ème} cycle et leur octroyer des bourses conséquentes ; - Réhabiliter les établissements d'enseignement supérieur et universitaire ainsi que les centres culturels et de recherche.
9	Taux élevé d'analphabétisme, surtout dans les villages.	Créer des centres d'alphabétisation dans les milieux ruraux.
10	Vétusté et sous-équipement des bibliothèques, des laboratoires et des centres de recherche scientifique, notamment ceux de l'INERA, des centres de Lwiro et d'Uvira.	Construire et équiper des bibliothèques, des laboratoires et des centres de recherche.
11	Utilisation du cyanure et d'autres produits toxiques dans l'extraction des minerais par les sociétés minières.	Diligenter des enquêtes et sanctionner, le cas échéant, les coupables.
12	Manque de résultats à impact visible des actions de développement menées par les ONG nationales et internationales.	Travailler en vue de l'alignement des partenaires et faire le suivi conformément aux textes légaux en vigueur.
13	Conflits interethniques.	- Lutter contre le tribalisme en appliquant objectivement la sanction ; - Engager les églises et les ONG dans la défense de la dignité humaine ; - Organiser des « baraza » ou conférences intercommunautaires.
14	Manque de stades modernes dans la province.	Allouer un fonds dans la rubrique Investissements pour la construction d'un stade moderne au Sud-Kivu.
15	Destruction du site touristique de Bagira (marche-escalier la plus longue de l'Afrique centrale).	Réhabiliter et protéger les sites touristiques, dont celui de Bagira.

23. PROVINCE DU SUD-UBANGI

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Arrêt des travaux de construction des bâtiments publics du Gouvernement provincial et de l'Assemblée provinciale.	Relancer les travaux de construction des bâtiments publics du Gouvernement provincial et de l'Assemblée provinciale.

2	Irrégularité de paiement des émoluments des députés provinciaux.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux.
3	Pléthore des NU au sein de l'Administration publique.	Régulariser et mécaniser les NU.
4	Irrégularité de la rétrocession des recettes et absence des infrastructures pour abriter les services publics.	- Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province ; - Construire des infrastructures devant abriter les services publics à travers la province.
5	Non-paiement des salaires et des primes pour les administrateurs des territoires ainsi que leurs assistants.	Procéder au paiement des salaires et des primes pour les administrateurs des territoires ainsi que leurs assistants.
6	Nombre insuffisant de magistrats du parquet et du tribunal de Grande Instance de Gemena ainsi que mauvaises conditions de vie des magistrats.	- Augmenter les effectifs des magistrats aux parquets et au Tribunal de Grande Instance de Gemena ; - Améliorer les conditions de vie des magistrats.
7	Monnayage des jugements et des services judiciaires à Gemena.	Identifier et réprimer les magistrats véreux.
8	Recours à la justice populaire dans certaines entités dû à l'absence de l'autorité de l'Etat.	Mettre fin à la justice populaire par le rétablissement de l'autorité de l'Etat.
II. SECURITAIRE		
1	Braquages et rançonnements en grande partie par des hommes armés, de la police, de l'ANR de la DGM, de la DMIAP et de l'Administration publique avec des taxes exorbitantes qui échappent au trésor public.	- Doter la PNC des moyens logistiques nécessaires afin traquer ces bandits ; - Identifier et réprimer les agents des services publics de l'Etat impliqués dans ces actes.
2	Absence d'établissement pénitentiaire digne de ce nom sur l'ensemble de la province et surpeuplement de la population carcérale dans quelques cachots qui existent.	Construire un centre pénitentiaire sécurisé et désengorger les centres de détention existants.
III. ECONOMIQUE		
1	Faible pouvoir d'achat de la population face à la flambée des prix des produits de première nécessité, du fait de la pauvreté et de	- Augmenter et payer régulièrement les salaires ; - Créer des emplois ;

	l'irrégularité des salaires, entraînant la détérioration des termes d'échange.	- Stabiliser les prix des denrées de première nécessité sur le marché.
2	Délabrement très avancé de l'ensemble d'infrastructures de base dans la plupart de territoires (routes, voies fluviales, aéroports et ports).	Réhabiliter et construire toutes les infrastructures de base de la province.
3	Non-dragage et non-balisage de la rivière Ubangi et de ses affluents.	Draguer et baliser la rivière Ubangi et ses affluents.
4	Non-opérationnalité de la SNEL à la suite du manque d'entretien réel.	Rendre opérationnelle la SNEL par un entretien régulier et efficace.
5	Inexistence de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.	Ouvrir, dans la province, la succursale de la Caisse Nationale de Sécurité Sociale.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Difficulté d'accès aux services sociaux de base et résilience des communautés provinciales et locales face aux perturbations climatiques.	- Faciliter l'accès aux soins de santé ; - Doter la province des produits médicaux ; - Affecter le personnel médical qualifié ; - Aider la population à se prémunir contre les perturbations climatiques.
2	Insécurité alimentaire due au manque de moyens de subsistance et à la malnutrition aigüe dans les zones ayant accueilli des réfugiés.	- Améliorer la chaîne de la sécurité alimentaire par l'aménagement des voies d'évacuation des produits ; - Créer des centres de négoce appropriés ; - Installer des unités de transformation et valoriser les activités agricoles ; - Inciter les populations locales à l'agriculture.
3	Difficultés d'accès à l'eau potable et à l'électricité.	Desservir la province en eau potable et en électricité.
4	Taux de mortalité inquiétante dû au manque d'accès aux soins primaires.	Améliorer la prise en charge dans les hôpitaux.
5	Manque d'infrastructures et d'équipements viables dans les nouvelles zones de santé.	Construire et équiper les nouvelles zones de santé.

6	Grève du corps médical et non-paiement des primes et salaires.	Payer les salaires et la prime de risque au personnel médical pour mettre fin à cette grève.
7	Insuffisance et délabrement d'infrastructures sanitaires et mauvais comportement des médecins et du corps soignant, qui ont tendance à vendre les services à un prix élevé.	- Construire de nouvelles infrastructures médicales et réhabiliter celles en état de délabrement ; - Exhorter le corps soignant à faire preuve de déontologie professionnelle et à procurer des soins de santé à des prix accessibles.
8	Manque de corbillards, de morgues, d'ambulances et de lits d'hôpitaux.	Equiper les hôpitaux en corbillards, morgues, ambulances et lits.
9	Vétusté de la plupart d'infrastructures scolaires et manque d'équipements scolaires, des programmes nationaux, des ateliers et des laboratoires d'expérimentation.	Réhabiliter et équiper les infrastructures scolaires.
10	Surpeuplement des salles de classe suite à la gratuité de l'enseignement et baisse de la qualité de l'enseignement dispensé.	Construire de nouvelles salles de classe et recycler régulièrement le corps enseignant, tout en veillant à l'amélioration de ses conditions de vie.
11	Exclusion de certaines écoles à la suite des décisions iniques de certains inspecteurs lors du processus de validation.	Rétablir les écoles supprimées lors de l'opération de validation par les inspecteurs véreux qui demandaient 10.000 francs aux chefs d'établissements comme condition de validation.
12	Non-mécanisation des enseignants Nouvelles Unités et de Non-payés	Mécaniser les enseignants Nouvelles Unités et aligner les Non-payés sur les listes de paie des enseignants.
13	Faible taux de scolarisation des filles au niveau secondaire, suite aux mariages forcés et précoces, aux travaux champêtres, à la discrimination négative émanant de certaines conceptions culturelles et familiales.	- Encourager et veiller à la scolarisation des filles ; - Décourager les mariages précoces ; - Combattre les pratiques discriminatoires à leur égard.
14	Difficulté d'accès aux infrastructures scolaires, moins de 8 ménages sur 10 habitent dans un rayon de plus de 2 km d'une école primaire publique.	Faciliter l'accès à la scolarisation par la création de nouvelles écoles.

15	Difficultés d'accès à la téléphonie cellulaire, car les rares compagnies cellulaires existantes ne desservent pas toutes les contrées et n'ont pas de capacités optimales pour répondre aux besoins des populations des villes dans lesquelles elles sont installées.	- Encourager les sociétés de la téléphonie mobile à s'implanter dans tous les territoires de la province ; - Veiller à la multiplicité des antennes relais et convertir la capacité de 2G en 4G.
----	---	---

24. PROVINCE DE TANGANYIKA

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Ensablement de la rivière Lukuga et délabrement du port de Moba de suite des inondations du Lac Tanganyika.	- Instaurer le service de dragage ; - Moderniser et réhabiliter ce port vu sa position stratégique et touristique.
2	Conflit récurrent entre les bantous et twa.	Mettre fin à ce conflit.
3	Non-paiement des émoluments des députés provinciaux.	Payer régulièrement les émoluments des députés provinciaux.
4	Travaux inachevés des infrastructures aéroportuaires de Kalemie.	Achever les travaux aéroportuaires et augmenter la capacité d'accueil de ces infrastructures.
5	Nombre insuffisant de moyens de transport (bateaux et bus).	Doter la province des moyens de transport (bateaux et bus).
6	Usage des filets prohibés.	Mettre fin à cette pratique prohibée.
7	Non installation de la mutuelle de santé des enseignants de Tanganyika.	Accélérer les démarches afin d'ouvrir cette mutuelle en faveur des enseignants.
8	Persistance de la désactivation de plusieurs enseignants sur la liste de paie et augmentation du nombre de NU et NP.	Réhabiliter les enseignants désactivés, mécaniser les NU et payer les NP.
9	Désorganisation de la paie des enseignants suite à l'insuffisance des agences bancaires.	Encourager les banques à ouvrir des succursales dans les chefs-lieux des territoires.
10	Manque de sensibilisation et formation de la population	Organiser des activités de sensibilisation dans le secteur

	particulièrement les élèves sur l'importance de l'environnement et les impacts du changement climatique.	environnemental.
11	Mauvaises conditions de l'enseignement de base suite à la politique de la gratuité de l'enseignement.	Construire de nouveaux bâtiments et installer des nouvelles écoles.
12	Non-paiement de salaires à certains chefs coutumiers.	Payer les chefs coutumiers.
13	Conflits coutumiers et fonciers dans les territoires.	Trouver la solution aux problèmes des chefs coutumiers et des terres.
14	Tracasseries de la population par la Police, les services de l'ANR et DEMIAP.	Mettre fin aux tracasseries.
15	Absences des institutions universitaires dans le territoire de Moba.	Installer les institutions universitaires dans le territoire de Moba.
16	Absence d'un tribunal de Grande Instance à Moba.	Installer le Tribunal de Grande Instance à Moba.
17	Absence de dispensaire pour une bonne prise en charge des détenus malades.	Construire un dispensaire permettant la prise en charge des détenus malades.
18	Mauvaises conditions carcérales dues à la faible capacité d'accueil, au manque d'électricité et d'eau potable.	Améliorer les conditions carcérales des détenus.
19	Vétusté des résidences et des bureaux des administrateurs des territoires.	Réhabiliter et construire de nouveaux bâtiments et résidences des autorités territoriales.
II. SECURITAIRE		
1	Conflits pygmées-bantous dans les territoires de Manono et de Nyunzu.	- Instaurer un climat de paix entre pygmées et bantous par le dialogue; - Rétablir l'autorité de l'Etat par la prévention et la sécurisation.
2	Recrudescence de cas d'insécurité sur les axes routiers Kalemie-Nyunzu et Bendera-Kalemie causée par les coupeurs des routes armés non autrement identifiés.	Traquer, identifier, désarmer et transférer les bandits devant les instances judiciaires.
3	Arrêt des travaux de mise des bornes de délimitation entre la RDC et la Zambie ainsi qu'à d'autres frontières.	- Reprendre les travaux pour mettre fin à cette confusion ; - Sécuriser nos frontières.
III. ECONOMIQUE		

1	Enclavement de certains territoires par : - Manque des routes de desserte agricole entravant la circulation des personnes et des biens; - Inachèvement des travaux de réhabilitation de l'aéroport de Kainda à Kalemie ; - Rareté de produits de base suite au délabrement du port de Moba.	Réhabiliter ces infrastructures.
2	Manque de banques commerciales à Moba pour sécuriser les fonds des commerçants et des touristes ainsi que la paie des fonctionnaires de l'Etat.	Encourager les banques commerciales à ouvrir des succursales afin de faciliter la paie des fonctionnaires de l'Etat.
3	Multiplicité et coût élevé des taxes.	Respecter la nomenclature légale des taxes.
4	Manque des usines de transformation des produits agricoles.	Encourager la création de ces usines.
5	Faible pouvoir d'achat.	Relancer l'économie.
6	Mauvaise qualité des réseaux de communication occasionnant la perte des forfaits journaliers et l'inaccessibilité aux services mobile money en milieu rural.	Inviter les opérateurs de la téléphonie mobile à améliorer la qualité de leurs services et à implanter les antennes relais en milieu rural.
7	Abandon des engins de l'OR à Moba.	Réparer et entretenir ces engins.
8	Exploitation illicite du bois rouge à Marungu, dans le groupement Mwange et à Liwa dans le groupement de Moliro.	- S'impliquer pour sécuriser ces sites ; - Interdire l'exploitation abusive du bois rouge et sensibiliser la population contre son exploitation.
9	Présence des animaux sauvages ayant migré vers le parc voisin de Nsumbu en Zambie, dans le groupement Mwange.	- Renforcer la sécurité et sensibiliser la population ; - Mettre fin à la divagation de ces animaux sauvages ; - Assurer la sécurité du parc.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Chômage et manque d'encadrement de la jeunesse pour la promotion de l'entrepreneuriat.	Initier et encourager la jeunesse à l'entrepreneuriat local.
2	Non-prise en compte du souhait de la population locale	Inscrire la cathédrale Saint-Joseph parmi les patrimoines

	concernant la concrétisation du projet d'inscription de la Cathédrale Saint-Joseph de Moba au patrimoine mondial de l'UNESCO.	nationaux.
3	Manque d'infrastructures sportives pour l'encadrement des jeunes filles, garçons et filles-mères.	Doter la province de ces infrastructures.
4	Absence d'activités culturelles.	Organiser des activités culturelles dans la province.
5	Absence de maison de femmes pour l'encadrement des victimes de violences sexuelles et des enfants non accompagnés.	Installer les structures adéquates pour encadrer les femmes victimes de violences sexuelles.

25. PROVINCE DE LA TSHOPO

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Irrégularité de la paie des émoluments des députés provinciaux.	Payer régulièrement les émoluments des députés provinciaux.
2	Non-application de la retenue à la source des 40% des recettes de la province, dysfonctionnement de la rétrocession et non-opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation.	- Appliquer les prescrits de la Constitution relatifs à la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national ; - Régulariser la rétrocession des fonds dus à la province ; - Rendre opérationnelle la Caisse nationale de péréquation.
3	Insuffisance des infrastructures devant abriter les services de l'Etat et délabrement très avancé de celles existantes.	Construire les infrastructures devant abriter les services de l'Etat et réhabiliter celles existantes.
4	Mauvaises conditions de travail au sein des divisions provinciales dues notamment à la vétusté des bâtiments administratifs qui les abritent.	Réhabiliter, construire et équiper les bâtiments administratifs.
5	Irrégularité de frais de fonctionnement des services de l'Etat et sous-équipements de ces derniers.	Régulariser le paiement des frais de fonctionnement des services publics de l'Etat.
6	Dysfonctionnement des entités territoriales décentralisées et déconcentrées.	- Harmoniser le fonctionnement des Entités territoriales déconcentrées notamment par l'organisation des élections de leurs animateurs. - Doter les entités territoriales décentralisées et déconcentrées

		de moyens conséquents pour leur fonctionnement.
7	Insuffisance et vétusté de bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires.	Réhabiliter et construire les bâtiments abritant les institutions judiciaires et pénitentiaires.
8	Nombre insuffisant de magistrats et vieillissement du personnel judiciaire.	- Augmenter les effectifs des magistrats ; - Améliorer les conditions de vie des magistrats ; - Sanctionner les récalcitrants ; - Mettre à la retraite le personnel éligible et mécaniser les N.U.
9	Surpeuplement et non-prise en charge alimentaire et sanitaire des détenus et prisonniers à la prison de Yangambi, faute de moyens financiers.	Décongestionner la prison de Yangambi et la doter des moyens financiers conséquents pour son fonctionnement.
II. SECURITAIRE		
1	Insécurité grandissante dans la ville de Kisangani et dans les territoires d'Opala, de Bafwasende et d'Ubundu.	Mettre fin à l'insécurité dans la ville de Kisangani et dans ces territoires.
III. ECONOMIQUE		
1	Délabrement du tissu économique de la province dû à l'extraversion de l'économie provinciale, à l'instabilité monétaire et à l'absence de la culture fiscale.	- Relancer l'économie de la province par sa diversification en encourageant la production des biens de consommation locaux, afin d'atténuer les effets de l'économie extravertie ; - Sensibiliser la population à la culture fiscale.
2	Ralentissement des activités économiques dû au faible pouvoir d'achat de la population, à la multiplicité d'impôts et de taxes, aux tracasseries administratives ainsi qu'au manque d'une politique incitative et de recherche des investisseurs en province.	- Combattre la multiplicité d'impôts et de taxes ainsi que les tracasseries administratives ; - Promouvoir les investissements étatiques et encourager le partenariat public-privé.
3	Délabrement très avancé de toutes les routes de la province, celles de desserte agricole et impraticabilité de la RN 4 bloquant actuellement les échanges commerciaux.	Mettre en place un programme spécial d'urgence financé par le FONER pour la réhabilitation et l'entretien permanent des routes de desserte agricole et la RN 4.

IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Nombre insuffisant de zones de santé à Kisangani, dans le territoire de Yahuma et de professionnels de santé à l'intérieur de la province.	Créer de nouvelles zones de santé et y affecter des professionnels de santé.
2	Irrégularité d'approvisionnement des hôpitaux et centres de santé en médicaments et manque de certains matériels pour des analyses spécifiques d'imagerie ainsi que paracliniques modernes.	Approvisionner régulièrement les hôpitaux et centres de santé en médicaments et les équiper en matériels d'analyses spécifiques.
3	Non-mécanisation des Nouvelles Unités de l'EPST et des nouveaux promus de l'ESU.	Mécaniser les Nouvelles Unités de l'EPST et les nouveaux promus de l'ESU.
4	Délabrement très avancé et nombre insuffisant d'infrastructures d'enseignement primaire, secondaire, technique, supérieur et universitaire ainsi que manque d'équipements à l'intérieur de la province.	Réhabiliter les infrastructures scolaires existantes et en construire des nouvelles en les dotant des équipements adéquats.
5	Manque de manuels et d'ouvrages conformes à l'évolution de la science et de laboratoires d'apprentissage dans la plupart des structures de l'enseignement.	Doter toutes les infrastructures scolaires des manuels et des ouvrages appropriés en tenant compte de l'évolution de la science.
6	Vieillesse du personnel enseignant dans plusieurs territoires de la province.	- Mettre à la retraite le personnel éligible ; - Renouveler le personnel enseignant dans les aires éducatives où cela s'avère nécessaire.
7	Manque d'infrastructures adéquates pour les activités culturelles et sportives.	Construire et équiper les infrastructures sportives et culturelles.
8	Absence d'une politique de promotion de la culture congolaise.	Mettre en place une politique de promotion de la culture congolaise.

26. PROVINCE DE LA TSHUAPA

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		

1	Non opérationnalité de différents tribunaux de paix, du fait du refus des magistrats y affectés de rejoindre leurs postes d'affectation.	- Rendre opérationnelles les institutions judiciaires par l'affectation des magistrats ; - Sanctionner les magistrats qui ne veulent pas rejoindre leur lieu d'affectation.
2	Taux élevé des amendes infligées à la population et prolongation illégale de la détention des prévenus ainsi que la transformation des amigos en prison.	Veiller au respect strict de la loi en matière de taux des amendes et des motifs ainsi que la durée de la détention particulièrement par les OPJ.
3	Délabrement total des infrastructures de toutes les prisons de la province.	Réhabiliter et construire de nouvelles prisons.
4	Non-paiement de plusieurs enseignants ainsi que des agents et fonctionnaires de l'Etat dans les différents territoires.	- Mécaniser les NU ; - Régulariser la paie des enseignants ainsi que des agents et des fonctionnaires de l'Etat.
5	Retard dans le paiement des salaires des enseignants ainsi que des agents et des fonctionnaires de l'Etat.	Régulariser la paie des enseignants ainsi que des agents et des fonctionnaires de l'Etat.
6	Difficulté d'obtention des commissions d'affectation délivrées par les autorités compétentes.	Régulariser la situation administrative des agents et fonctionnaires de l'Etat.
7	Vieillessement du personnel des services de l'Etat dans la province, nécessitant la mise en retraite des agents et fonctionnaires éligibles.	Mettre à la retraite les agents et fonctionnaires de l'Etat éligibles.
8	Délabrement des bâtiments administratifs et résidences d'Etat dans certains territoires.	Construire des bâtiments administratifs de l'Etat et des résidences officielles.
9	Manque de directions provinciales des services publics de l'Etat.	Installer les directions provinciales des services publics.
10	Indisponibilité de différents services de l'Etat et fermeture des écoles durant la paie des fonctionnaires et des enseignants du fait du déplacement de ceux-ci aux chefs-lieux des territoires pour la perception des salaires.	- Encadrer la bancarisation et encourager l'installation des succursales des banques au niveau de différents territoires ; - Relancer les activités de la CADECO dans la province.

11	Transport manuel des fonds par les agents chargés de la paie et/ou les comptables suite à l'absence des banques.	
II. SECURITAIRE		
1	Exactions perpétrées par des agents en uniforme incontrôlés, sous l'œil impuissant des autorités locales.	- Affecter des éléments bien formés des FARDC et de la PNC ; - Eviter le recrutement illégal et local des éléments ; - Sanctionner les délinquants.
III. ECONOMIQUE		
1	Enclavement total de la province par manque de routes réhabilitées et entretenues régulièrement avec comme conséquences : - l'exode rural ; - la malnutrition due à la faible production des denrées alimentaires ; - le découragement et le désintéressement de la population pour l'agriculture, faute des voies de transport devant permettre l'évacuation des produits vers les grands centres de consommation.	Réhabiliter et construire des infrastructures de base : la RN8 et les routes de desserte agricole pour désenclaver la province.
2	Braconnage des animaux protégés.	Placer et équiper des garde-parcs et leur assurer de bonnes conditions de vie et sécuritaires.
3	Non prospection des ressources de la province.	Investir dans la prospection du sol et du sous-sol de la province qui regorgent des minerais, notamment le pétrole.
4	Absence de collaboration entre les autorités provinciales en matière d'exploitation forestière.	Faire respecter la loi en la matière.
5	Manque d'une politique nationale pour bénéficier du crédit carbone, alors que la province est une grande pourvoyeuse de l'oxygène.	Initier une politique de la rétrocession du crédit carbone pour le développement de la province.
6	Résurgence des têtes d'érosions.	Lutter contre les érosions.
7	Faillite de toutes les anciennes sociétés agricoles.	Relancer les sociétés agricoles existantes.

IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Taux élevé du chômage.	Encourager la création des emplois adaptés aux activités de la province.
2	Délabrement et insuffisance des infrastructures de base (sanitaires, scolaires et universitaires).	Réhabiliter, construire et équiper les infrastructures de base (sanitaires, scolaires et universitaires).
3	Non-paiement des agents admis sous statut.	Mécaniser les NU et régulariser la paie des agents admis sous-statut.
4	Non mise à la retraite des fonctionnaires et des enseignants éligibles.	Mettre à la retraite les fonctionnaires et les enseignants éligibles.
5	Non-paiement de la prime de risque à certains médecins et infirmiers de la province.	Régulariser le paiement de la prime de risque de certains médecins et infirmiers de la province.
6	Manque de la desserte en eau potable et en électricité à travers la province.	Desservir la province en électricité et en eau potable en recourant au forage à travers toute la province, partant du chef-lieu jusqu'aux chefs-lieux des territoires.

CHAPITRE 2 : PROBLEMES ET RECOMMANDATIONS COMMUNS A TOUTES LES PROVINCES

Ce chapitre présente, dans un tableau synoptique, le condensé des problèmes et recommandations communs à toutes les provinces et ce, au travers de différents secteurs de la vie nationale.

N°	PROBLEMES	RECOMMANDATIONS
I. POLITIQUE, ADMINISTRATIF ET JURIDIQUE		
1	Non-application des dispositions constitutionnelles relatives la retenue à la source des 40% de recettes à caractère national en faveur des provinces.	Appliquer les dispositions constitutionnelles relatives à la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national.
2	Non-opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation.	Rendre opérationnelle la Caisse nationale de péréquation.
3	Irrégularité de la rétrocession des fonds dus aux provinces.	Régulariser la rétrocession des fonds dus aux provinces.
4	Irrégularité du paiement des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement des assemblées provinciales.	Régulariser le paiement des émoluments des députés provinciaux et des frais de fonctionnement des assemblées provinciales, en respectant les prévisions budgétaires.
5	Modicité des fonds alloués aux assemblées provinciales à cause de la non-prise en compte de l'effectif actuel des députés provinciaux.	Augmenter l'enveloppe des fonds dus aux assemblées provinciales proportionnellement aux effectifs actuels des députés provinciaux.
6	Dépendance administrative de certains services d'assiettes aux directions provinciales des anciens chefs-lieux des provinces démembrées (la DGI, de la DGRAD, de la DGDA, du FONER, de l'OCC, etc...), démobilisant les contribuables à s'acquitter de leurs obligations et faussant l'appréciation de la contribution des provinces issues du démembrement au budget de l'État.	Installer les directions provinciales de différents services d'assiettes dans les chefs-lieux de chaque province.
7	Conflits coutumiers récurrents et non-installation de certains chefs coutumiers.	- Résoudre les conflits coutumiers par l'application des lois en la matière ; - Procéder à l'installation des chefs coutumiers reconnus.

8	Absence prolongée de certaines autorités de chefs-lieux de leurs entités territoriales décentralisées et déconcentrées.	Exiger que les autorités s'établissent dans leurs entités territoriales décentralisées et déconcentrées et sanctionner les récalcitrants.
9	Recrutements et affectations irréguliers des agents et fonctionnaires de l'Etat par certains gouverneurs de province.	Mettre fin aux recrutements et affectations irréguliers des agents et fonctionnaires de l'Etat par certains gouverneurs de province.
10	Non-renouvellement de moyens de locomotion des AT.	Renouveler les charrois automobiles des territoires.
11	Modicité du budget et irrégularité dans le décaissement des frais de fonctionnement des ETD.	Améliorer et payer régulièrement les frais de fonctionnement des ETD.
12	Spoliation des biens de l'Etat.	Identifier les biens spoliés, les restituer à l'Etat et sanctionner les spoliateurs.
13	Manque d'infrastructures adéquates pour les services publics, surtout dans les provinces issues du démembrement.	Doter les provinces de bâtiments publics essentiels, surtout celles issues du démembrement.
14	Oisiveté des agents et inefficacité des services de l'Etat à cause de la sous-qualification de certains agents.	Mettre en œuvre une politique de renforcement des capacités des agents de l'Etat.
15	Ambiguïté du statut des anciens postes d'encadrement administratif et des cités.	Clarifier le statut des anciens postes d'encadrement administratif et des cités.
16	Non-maîtrise des effectifs des fonctionnaires de l'Etat, des agents de la PNC, des FARDC et d'autres services de sécurité.	Mettre à jour les listes des fonctionnaires de l'Etat, des agents de la PNC, des FARDC et d'autres services de sécurité et en désactiver tous les fictifs.
17	Ingérence de la hiérarchie politico-administrative et judiciaire dans l'administration de la justice.	Assurer l'indépendance des magistrats et faire respecter les textes légaux en la matière.
18	Non-respect des échéances de la paie des agents de l'Etat par les banques commerciales et par d'autres structures en charge de la paie.	- Renforcer le suivi auprès de banques commerciales et d'autres structures en charge de la paie des agents de l'Etat ; - Encourager ces dernières à installer les succursales et les guichets avancés de paie dans tous les territoires des provinces ; - Relancer les activités de la CADECO.

19	Non-paiement de certains agents mécanisés de l'Administration publique.	Régulariser la paie de tous les agents mécanisés de l'Administration publique.
20	Non-mécanisation de nombreux agents de carrière des services publics.	- Examiner au cas par cas et mécaniser les agents de carrière des services publics ; - Budgétiser cette rubrique.
21	Insuffisance de formation et du recyclage du personnel administratif.	Renforcer les capacités du personnel administratif.
22	Discontinuité de la mise à la retraite des agents éligibles.	Continuer la mise à la retraite des agents éligibles.
23	Non-mécanisation et non-paiement de la prime de risque des médecins et des infirmiers.	Budgétiser, mécaniser et payer régulièrement la prime de risque des médecins et des infirmiers.
24	Modicité des salaires des fonctionnaires et des frais de fonctionnement des services publics.	Revoir à la hausse les salaires des fonctionnaires et les frais de fonctionnement des services publics.
25	Non-mécanisation et non-paiement de certains enseignants des écoles publiques.	Mécaniser les NU et régulariser la situation des enseignants NP.
26	Nombre insuffisant de magistrats et autres personnels judiciaires.	- Affecter les magistrats et autres personnels judiciaires ; - Ouvrir des dossiers disciplinaires à charge des récalcitrants.
27	Précarité des conditions de vie des magistrats.	- Améliorer les conditions de vie des magistrats.
28	Non-opérationnalité de certains cours et tribunaux dans les provinces et insuffisance de bâtiments.	Rendre opérationnels les cours et tribunaux dans les provinces et leur doter de bâtiments.
29	Non-respect du délai de la garde à vue.	Faire respecter les dispositions du Code de procédure pénale en la matière.
30	Non-paiement de la prime de brousse aux magistrats.	Payer régulièrement la prime de brousse aux magistrats.
31	Pratique de corruption dans les instances judiciaires.	- Lutter contre ce fléau ; - Enquêter et sanctionner les auteurs.
32	Nombre insuffisant de maisons carcérales et surpeuplement des prisonniers et détenus.	Construire, réhabiliter et désengorger les maisons carcérales.

33	Païement des amendes judiciaires exorbitantes.	Veiller au respect des montants prévus pour les amendes judiciaires.
34	Conflits de compétence entre l'ANR, les parquets et les auditorats militaires dans le traitement des dossiers relevant des matières civiles et pénales.	Veiller au respect des attributions des uns et des autres.
II. SECURITAIRE		
1	Persistance de l'insécurité due à la présence des milices armées et des groupes armés étrangers dans la plupart des provinces.	Rétablir la paix et la sécurité sur toute l'étendue de la République.
2	Persistance de tracasseries policières, militaires et d'autres services de sécurité.	Mettre fin aux tracasseries et sanctionner les auteurs.
3	Présence de nombreux déplacés et réfugiés dans la plupart des provinces.	- Eradiquer les groupes armés ; - Assurer la réinsertion sociale des déplacés ; - Négocier le rapatriement des réfugiés dans leurs pays d'origine.
4	Porosité des frontières.	Contrôler et sécuriser efficacement les frontières.
5	Insuffisance des effectifs et de la logistique des agents des services de sécurité.	Renforcer les effectifs et la logistique des forces de défense et de sécurité.
6	Recrudescence du banditisme et de la criminalité urbains.	Mettre fin au banditisme et à la criminalité urbains en renforçant les patrouilles des services de sécurité.
7	Erection des barrières illégales.	Supprimer toutes les barrières illégales.
8	Existence des conflits de limites interprovinciales et entre certains territoires ainsi que l'exacerbation des conflits intercommunautaires.	- Favoriser un climat de paix et de tolérance entre les communautés et régler les questions des limites ; - Mettre en place une commission d'experts pour fixer correctement les limites.
III. ECONOMIQUE		
1	Dégradation de la situation macro-économique des provinces.	Stabiliser le cadre macro-économique notamment par l'investissement et la création d'emplois.

2	Délabrement des routes nationales et celles de desserte agricole.	- Réhabiliter les routes nationales et celles de desserte agricole ; - Doter l'OR des équipements pour l'entretien des routes nationales ; - Créer des brigades des cantonniers pour l'entretien des routes de desserte agricole.
3	Délabrement des infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires.	Construire, réhabiliter et équiper les infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires.
4	Absence caractérisée des PME dans les secteurs de l'agro-industrielles et minières suite au manque de mécanismes financiers appropriés (les crédits agricoles et microcrédits) pour leurs financements.	Inciter les opérateurs des structures de la microfinance à prendre en charge les besoins en crédits des opérateurs agro-industriels et miniers.
5	Absence de succursales de la BCC, de la CADECO et des banques commerciales dans plusieurs chefs-lieux des territoires.	- Encourager l'installation des agences des banques commerciales ; - Installer les directions provinciales de la BCC dans les chefs-lieux des provinces ; - Relancer les activités de la CADECO sur toute l'étendue du territoire national.
6	Coulage des recettes.	- Veiller à la traçabilité des recettes publiques ; - Numériser le système intégré de gestion.
7	- Ensablement de plusieurs biefs navigables du fleuve Congo, de certains lacs, des rivières et des ports ; - Manque des grues.	- Instaurer urgemment le service de dragage de la RVF ; - Doter les services attitrés des nouvelles grues.
8	Exploitation illicite à grande échelle des ressources naturelles, notamment les mines, les forêts, etc.	Faire respecter le Code minier et le Code forestier.
9	Manque de politique agricole appropriée.	Mettre en place une politique agricole appropriée.

10	Dérèglement du calendrier agricole et cultural suite aux changements climatiques.	- Adapter le calendrier agricole et cultural aux changements climatiques ; - Distribuer les semences améliorées et les engrais nécessaires.
11	Faible couverture des réseaux de télécommunication.	Encourager les sociétés de télécommunication à couvrir l'ensemble du pays.
12	Déboisement sauvage sur toute l'étendue du territoire national.	- Mettre fin au déboisement sauvage ; - Reboiser conformément aux engagements internationaux.
13	Nombre insuffisant de médecins vétérinaires, d'abattoirs publics et de pharmacies vétérinaires.	- Affecter les médecins vétérinaires dans tous les territoires ; - Construire des abattoirs publics et des pharmacies vétérinaires.
IV. SOCIO-CULTUREL		
1	Insuffisance de la desserte en eau potable et en électricité dans la quasi-totalité de provinces.	Améliorer la desserte en eau potable et en électricité à travers le pays.
2	Nombre insuffisant, délabrement et sous équipement des infrastructures scolaires, sanitaires, sportives et culturelles.	- Construire et réhabiliter les infrastructures scolaires, sanitaires, sportives et culturelles ; - Équiper ces infrastructures.
3	Pléthore des effectifs dans les établissements scolaires publics et nombre insuffisant de manuels scolaires et ceux sur les nouvelles technologies de l'information.	
4	Baisse de la qualité de l'enseignement.	Mettre en œuvre une politique de réforme pour un enseignement de qualité.
5	Nombre insuffisant des structures de formation des métiers.	Créer des structures de formation des métiers dans tout le pays.
6	Taux de chômage élevé.	Créer les emplois et encourager le partenariat public-privé.
7	Accroissement de la pauvreté dans les zones rurales dû principalement au manque d'activités génératrices des recettes.	Créer les activités génératrices de recettes dans les zones rurales.
8	Inefficacité de la gratuité de l'enseignement de base suite aux faibles rémunérations des enseignants.	Prendre des mesures appropriées pour augmenter les salaires des enseignants afin de rendre efficace la politique de la gratuité de l'enseignement.

9	Pollution de plusieurs rivières suite à l'utilisation des produits toxiques dans l'exploitation artisanale et industrielle des mines.	Lutter contre la pollution et l'usage des produits toxiques en faisant respecter la législation en la matière.
10	Précarité des conditions d'habitation de la population.	Construire des logements décents.

CHAPITRE 3 : RESOLUTIONS

Le Sénat étant l'émanation des provinces, il lui revient de participer utilement à l'épanouissement de celles-ci. C'est pourquoi, aux termes de la compilation des rapports de dernières vacances parlementaires du 16 décembre 2021 au 14 mars 2022, les résolutions suivantes ont été formulées :

1. Exiger du Gouvernement l'application de la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national dues aux provinces ;
2. Exiger l'opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation, en vue de permettre aux provinces de disposer des moyens de leur politique ;
3. Veiller à la répartition équitable des richesses nationales ;
4. Créer une commission chargée du suivi de la rétrocession des fonds dus aux provinces, en attendant l'application de la retenue à la source des 40 % des recettes à caractère national ;
5. Diligenter les enquêtes sur :
 - a) le dysfonctionnement des entités décentralisées et déconcentrées à la suite des conflits de compétence entre les gouvernements provinciaux et les services de l'Administration publique ;
 - b) l'accentuation de l'insécurité sur le territoire national ;
 - c) l'évaluation de l'état de siège afin de le requalifier ;
 - d) l'attribution arbitraire des permis d'exploitation des gisements pétroliers, des droits miniers et des droits forestiers ;
 - e) l'opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation, les arriérés des émoluments des députés provinciaux, les frais de fonctionnement des assemblées provinciales, des entités territoriales décentralisées et déconcentrées.
6. Exiger du Gouvernement le paiement des arriérés des émoluments des députés provinciaux, des frais de fonctionnement des assemblées provinciales et des salaires du personnel de l'Administration ;
7. Exiger du gouvernement le respect strict de la Loi n°08/012 du 31 juillet/ 2008 portant principes fondamentaux relatifs à la libre administration des provinces, loi sur la libre administration des provinces ;
8. Inviter le Gouvernement en séance plénière afin de discuter et d'évaluer l'exécution de différentes résolutions et recommandations ;

9. User de la diplomatie parlementaire dans le règlement des conflits avec les pays limitrophes ;
10. Transmettre la présente Synthèse nationale aux assemblées provinciales et aux différents territoires ;
11. Transformer la Commission ad hoc en commission spéciale afin d'assurer le suivi et l'évaluation de différentes recommandations adressées au Gouvernement.

CONCLUSION

Il se dégage de différentes synthèses des rapports des vacances parlementaires présentées par les groupes provinciaux, plusieurs problèmes récurrents qui bloquent le développement de l'ensemble des provinces, dont certains tardent encore à trouver solution.

Sur le plan politique, administratif et juridique, il y a lieu de souligner notamment la non opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation, l'irrégularité de la rétrocession des fonds dus aux provinces et aux entités territoriales décentralisées, l'irrégularité et l'iniquité dans le paiement des émoluments des députés provinciaux, la non-maitrise des effectifs des agents de l'Etat, le nombre insuffisant de magistrats, la non-mécanisation des Nouvelles Unités, le manque d'infrastructures essentielles des services publics et la spoliation des biens de l'Etat.

S'agissant de l'aspect sécuritaire, il y a lieu de relever, entre autres, la persistance des activités des groupes armés et des milices, principalement à l'Est du pays, la porosité des frontières, la recrudescence du banditisme et de la criminalité sur toute l'étendue du territoire national, la récurrence des conflits intercommunautaires, les tracasseries des agents de l'ordre ainsi que la multiplicité de camps des déplacés et des réfugiés.

Du point de vue économique, il y a notamment la dégradation du cadre macro-économique, l'impraticabilité de la quasi-totalité des routes nationales et de desserte agricole, le délabrement des infrastructures aéroportuaires, portuaires et ferroviaires, le coulage des recettes, l'absence d'entreprises agro-industrielles et minières, ce qui conduit à la rareté des investissements en provinces.

En ce qui concerne le secteur socio-culturel, il se pose avec acuité les problèmes d'accès à une alimentation de qualité, au logement décent, aux soins de santé, à l'eau et à l'électricité, à l'éducation et aux moyens de transport. La Commission souligne aussi le taux élevé de chômage, surtout des jeunes, la baisse de la qualité de l'enseignement, les détournements et la disparité des salaires des enseignants, le non encadrement des jeunes et la précarité des conditions carcérales.

Malheureusement, en dépit des efforts déployés par le gouvernement, l'action de l'Etat semble mitigée. C'est pourquoi il convient d'y apporter des solutions idoines. Parmi ces dernières, la Commission recommande la restauration

de l'autorité de l'Etat sur l'ensemble du territoire national, l'opérationnalisation de la Caisse nationale de péréquation, l'application des dispositions constitutionnelles relatives à la retenue à la source des 40% des recettes à caractère national, la construction et la réhabilitation des infrastructures de base, le respect de l'exécution des lignes budgétaires et l'amélioration des conditions de vie de la population.

Fait à Kinshasa, le 10 Juin 2022

Le Rapporteur Adjoint

Nathalie BUL'AN'SUNG SANATA

Le Président

Prof. Modeste BAHATI LUKWEBO

TABLE DES MATIERES

SIGLES ET ABREVIATIONS.....	2
INTRODUCTION	5
CHAPITRE 1 : PROBLEMES ET RECOMMANDATIONS SPECIFIQUES A CHAQUE PROVINCE.....	6
1. PROVINCE DU BAS-UELE	6
2. PROVINCE DE L'EQUATEUR	8
3. PROVINCE DU HAUT-KATANGA	10
4. PROVINCE DU HAUT-LOMAMI	11
5. PROVINCE DU HAUT-UELE	16
6. PROVINCE DE L'ITURI	18
7. PROVINCE DU KASAI	22
8. PROVINCE DU KASAI-CENTRAL	24
9. PROVINCE DU KASAI-ORIENTAL	26
10. VILLE-PROVINCE DE KINSHASA	28
11. PROVINCE DU KONGO-CENTRAL	30
12. PROVINCE DU KWANGO	32
13. PROVINCE DU KWILU	37
14. PROVINCE DE LOMAMI	38
15. PROVINCE DE LUALABA	43
16. PROVINCE DE MAI-NDOMBE	44
17. PROVINCE DE MANIEMA	46
18. PROVINCE DE LA MONGALA	50
19. PROVINCE DU NORD-KIVU	54
20. PROVINCE DU NORD-UBANGI	58
21. PROVINCE DE SANKURU.....	61
22. PROVINCE DU SUD-KIVU	66
23. PROVINCE DU SUD-UBANGI	71
24. PROVINCE DE TANGANYIKA	74
25. PROVINCE DE LA TSHOPO	77
26. PROVINCE DE LA TSHUAPA	80

CHAPITRE 2 : PROBLEMES ET RECOMMANDATIONS COMMUNS A TOUTES LES PROVINCES	83
CHAPITRE 3 : RESOLUTIONS	90
CONCLUSION	92
TABLE DES MATIERES.....	94
ANNEXE.....	96

ANNEXE :

LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION AD HOC

I. DE LA COMPOSITION DE LA COMMISSION.

I.1. DU BUREAU.

La Commission ad hoc est constituée comme suit :

- | | |
|--------------------------------|------------------------|
| 1. BUL'AN'SUNG SANATA Nathalie | : Présidente ; |
| 2. KAMITATU Marie Josée SONA | : Vice-présidente ; |
| 3. LWESE BAKUAMOYO Victorine | : Rapporteuse ; |
| 4. ZETA BAMANYISA Anita | : RapporteureAdjointe. |

I.2. DES MEMBRES

I.2.1. Des Sénateurs membres

1. ASSUMANI AMANI Jean Baptiste ;
2. BADU WA BADU Pamphile ;
3. BAMPUNGA NDOMBO BENTEKE ;
4. BATUMOKO AFOZUNDE Jean-Pierre ;
5. BAZEGO TABUSELI Papy ;
6. BUL'AN'SUNG SANATA Nathalie ;
7. ILUNGA CIVUULA Auguy ;
8. IMANA MBULE Norbert ;
9. KABEDI KAZADI Micheline ;
- 10.KAMBAYI CIMBUMBU Denis ;
- 11.KAMITATU Marie-Josée SONA ;
- 12.KAPYA NTUMBA Augustin ;
- 13.LILONGO BOTSHILI Jean-Laury ;
- 14.LWESE BAKUAMOYO Victorine ;
- 15.MANDZA ANDIA Dieudonné;
- 16.MANGYADI BIFULU Aimé Patience ;
- 17.MAPENZI MANENO ;
- 18.MPAYI MUMPELE Fidèle ;
- 19.MUKINTI BAUMBILIA Jean ;
- 20.MUYUMBA FURAHA Francine ;
- 21.MWANDO KATEMPA Christine ;

- 22.MWENDA BANTU MUNONGO ;
- 23.NGAMBANI NGOVOLI Adonis ;
- 24.ULUNGU EKUNDA LUKATA Berthold ;
- 25.UWEKA UKABA Pierrot ;
- 26.ZAGBALAFIO ANGALA Jean-Pierre;
- 27.ZETA BAMANYISA Anita.

I.2.2. Des Sénateurs non membres

- 1. BAKOMITO GAMBU Jean ;
- 2. BOSHAB MABUJ Evariste ;
- 3. INIOKI LAMFEL Sacré ;
- 4. LELO NZAZI Rolly ;
- 5. MUNDELA KANKU Eddy ;
- 6. MUNGWANANJO BOYEKOMBO Dieudonnette ;
- 7. TIBASIMA MBOGEMU ;
- 8. UKECI MUSWA RUNDI Alphonse.

LISTE DES PERSONNELS POLITIQUES ET ADMINISTRATIFS DU SENAT AYANT PRIS PART AUX TRAVAUX

I. Cabinets politiques

- 1. NAKWAFIO KASAI Francis, Chef de Cabinet/Cab. 2^{ième} Vice-président
- 2. MOMBO SUESUE Roger, Chef de Cabinet/Cab. Rapporteuse Adj.
- 3. NGOTO BABENEA José, Conseiller/Cab. Président
- 4. MBUYI KAYEMBE Michel, Conseiller/Cab. 1^{er} Vice-président
- 5. KAPAMBWE ILUNGA Guy, Conseiller/Cab. Rapporteur
- 6. MUKENDI LUMPUNGU Fiston, Conseiller/Cab. Rapp. Adj.
- 7. MUKINZI KIKALULU Roger, Conseiller /Cab. Rapp. Adj.
- 8. NGAWIANI WEZAWI Aser, Secrétaire/Cab. 2^{ième} Vice-président
- 9. DANU NGELE MAKUTA Théo, Rédacteur/Cab. 2^{ième} Vice-président
- 10.MUNONGO Billy Amos, Expert/Cab. Rapp. Adj.
- 11.METASABANGU Jean Pierre, Expert/Cab. Rapp. Adj.
- 12.BUL'ANSUNG ILUWA Giovanni, Chargé des Missions/Cab. Rapp. Adj.

II. Direction des Commissions

- 1. KABAMBI KASONGO Gilbert, Directeur, Chef de service
- 2. NKONKO KIBAMBE Francky, Chef de Division
- 3. TSHUDI KINKHIEL Wolff, Chef de Bureau
- 4. BANGALA MALETA Fifi, Chef de Bureau

5. KALONGA MABI Dieudonné, Chef de Bureau
6. TSHIBOLA BUABUA Milka, Attachée d'Administration de 1^{ère} Classe

III. Bureau d'études

1. TSHIALA MAYEMBE Célestin, Conseiller Coordonnateur
2. ABABA NONGA Gustave, Conseiller principal, Chef de section
3. ALIDONG PICO, Conseiller principal
4. KANGU Pierre, Conseiller principal
5. MAKITU KEBA Marcelin, Conseiller principal
6. UThERA ZULA Rosalie, Conseillère
7. MONGA WA NGOY Gabriel, Conseiller

IV. Secrétariat général

1. AMOSI MANGIALA Laëtitia, Attachée d'Administration de 1^{ère} Classe

V. Direction des séances

1. MUKADI ILUNGA Adan, Chef de Bureau

VI. Reprographie

1. KABAMBA LUKATULA Michel, Chef de Bureau
2. KWASIA LIOKE Nene, Agent d'Administration de 2^{ième} classe

VII. Protocole

1. MATSANGA MUKEDI Nicole, Chef de Bureau
2. MAMPANGI AYIYEL, ATA2



SÉNAT 2022



SÉNAT 2022